

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire  
   M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 6 mai 1999, à 14 h  
Centre pastoral et communautaire Notre-Dame  
655, rue Filion  
Saint-Jérôme

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 6 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
PAUL GOULET .....	15
JACQUES RUELLAND.....	25
REPRISE DE LA SÉANCE.....	42
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
SERENA D'AGOSTINO.....	42
AGNES GRONDIN.....	57
ROBERT LAJEUNESSE .....	77

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5                   Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors bienvenue à chacun, à chacune d'entre vous. Nous allons poursuivre donc la période des questions adressées aux différents ministères sur la situation de l'eau, soit dans l'ensemble du Québec, soit dans la région immédiate dans laquelle nous sommes.

10                  Je rappelle que si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez à l'arrière auprès de notre secrétariat. Et quand vous êtes appelé, nous vous demandons de venir prendre place à la petite table qu'il y a là. Vous vous adressez, s'il vous plaît, à la Commission et la Commission va gérer votre question.

15                  Nous vous donnons droit à deux questions par personne. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire ensuite. Et le principe est de permettre, au fond, au plus grand nombre de personnes qui le veulent de pouvoir poser des questions. Et très souvent, les questions se recoupent, de sorte qu'il arrivera tout normalement que vous obteniez des réponses à vos interrogations, du moins nous l'espérons et c'est pour ça que nous sommes là.

20                  Avant de commencer, je vérifie une série de questions en suspens qui ont été posées à différents ministères, et on va faire le point sur quelques réponses. Alors, au ministère de l'Environnement, s'il vous plaît, on vous a demandé s'il y avait des programmes de transfert de connaissance du personnel expérimenté vers le nouveau personnel ou le personnel inexpérimenté, notamment en regard du traitement de l'eau potable et des eaux usées.

### M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

30                  Alors, après vérification, monsieur le président, il n'y a pas ce type de transfert au Ministère.

### LE PRÉSIDENT :

35                  On a demandé la référence exacte du document de Sylvestre et Grenier, qui contient une évaluation de la répartition de la consommation d'eau souterraine au Québec et des réserves en place. C'était le fameux 200 kilomètres cubes, je pense, d'eau ou 2 000, je ne me rappelle plus là. On avait demandé comment cela avait été fait et quelle était la référence exacte là-dessus.

40 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, tous les pourcentages d'utilisation d'eau souterraine qui se retrouvent dans le document de consultation, sont tirés de cette étude-là de monsieur Sylvestre et de monsieur Grenier. C'est une étude de 87 «L'eau souterraine, une ressource à exploiter». C'est un document qui émane du ministère de l'Environnement. Alors, j'ai la référence exacte au centre de documentation, je pourrai vous la donner.

LE PRÉSIDENT :

50 Et le document est déposé, évidemment. Il sera déposé auprès de...

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui.

55 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On a demandé le nombre de puisatiers qu'il y avait au Québec et normalement, vous devez émettre des permis d'opérer aux puisatiers. Alors, combien en avez-vous émis en 1998-1999?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

65 Alors, en 1998-1999, on a émis 117 permis. Maintenant, on a à l'heure actuelle pour cette année-ci, 1999-2000, on a 99 permis qui sont émis et on estime qu'on devrait avoir à peu près la même quantité que l'an dernier, soit autour de 117.

**LE PRÉSIDENT :**

70 Combien de ces gens-là sont membres de l'Association des eaux souterraines du Québec?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

75 Alors, monsieur le président, à peu près 5 %, soit 75 membres. 75 sont membres de l'Association.

**LE PRÉSIDENT :**

80 Donc, ce n'est pas 5 %, certain.

85 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

50 %, je m'excuse.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Un peu plus de 50 %, évidemment, parce que ça donnerait 140. Bien.

95 La Charte de Rio sur la gestion par bassins contient-elle un principe sur le non-détournement des cours d'eau d'un bassin versant?

100 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

105 Bon, alors à cet effet-là, on a vérifié. Il n'y a pas, dans la charte comme telle, de mention pour le détournement de bassins à l'intérieur même du territoire, par exemple, de la France. Par contre, au niveau des bassins interfrontaliers... Et je crois que de toute façon, le détournement de bassins se fait par atelier, donc il y aura peut-être des documents qui seront élaborés là-dessus à compter de septembre. Il y a une réunion du RIOB en septembre, enfin, du bureau de liaison en tout cas et, à ce moment-là, s'il y a des documents de disponibles à cet effet, on vous les déposera.

110 Par contre, au niveau des bassins interfrontaliers, c'est-à-dire qui transitent d'un pays à l'autre, je vous fais une lecture d'un petit document qu'on pourra vous déposer. En fait, ce n'est pas un document, c'est surtout un genre d'état de situation. On y lit:

115 «L'eau ne connaît pas de frontière nationale et administrative. La gestion des ressources partagée entre plusieurs états voisins devrait tenir compte de cette réalité et s'organiser à l'échelle de l'ensemble du bassin versant concerné. Lorsqu'il s'agit de gérer une ressource commune, ce qui peut entraîner des conflits, la participation de tous les états riverains est nécessaire afin de définir les droits et les devoirs de chacun.

120 La cohérence des programmes nationaux et internationaux et la condition sine qua non pour l'optimisation des résultats nécessitent une harmonie: des objectifs qui doivent être cohérents entre eux et, de deuxièmement, des interventions au niveau sectoriel et intersectoriel. L'interdépendance et la compatibilité sectorielle et multisectorielle sont des notions essentielles à prendre en compte lors de la préparation de programmes nationaux et internationaux.

Une coopération informelle peut s'établir entre les organismes de bassins de deux pays frontaliers. Cela peut permettre de résoudre efficacement des situations de crise locale, mais cela ne permet pas d'avoir une action d'envergure, ni de mobiliser les moyens financiers importants nécessaires à la gestion et à l'aménagement du bassin.

125 Enfin, la mise en place d'un cadre formel de coopération internationale assure un engagement à long terme dont les exigences s'imposent aux décideurs locaux successifs. Ce cadre est en général un préalable à la mobilisation des moyens adéquats au niveau de chaque pays. Il permet également d'envisager la création d'une structure, dont le statut officiel est la condition indispensable à la mise en place de programmes mobilisant des moyens financiers importants des différents bailleurs de fonds.»

130 Donc, ça fait partie d'un ensemble de discussions qui se fait au niveau du réseau et qui évidemment ne concerne pas toujours une problématique qui est calquable au Québec, mais qui donne des pistes.

135 **LE PRÉSIDENT :**

On avait posé une question à propos du lac Saint-François et la question était la suivante: est-ce qu'un marécage en bordure du lac Saint-François peut recharger la nappe?

140 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, je demanderais à monsieur Michel Ouellet de répondre à cette question.

145 **M. MICHEL OUELLET :**

Le fleuve Saint-Laurent avec ses tributaires draine tout le sud du territoire québécois, incluant les eaux souterraines. Par conséquent, un marécage situé en bordure du lac Saint-François constituera plutôt une zone de résurgence des eaux souterraines. Il peut arriver qu'en période de crue, qu'une certaine recharge de la nappe phréatique puisse s'effectuer. Toutefois, cet effet devrait être temporaire et limité à la périphérie de ce marécage.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Combien de directives du ministère de l'Environnement sont relatives à l'eau? On s'en donne quelques-unes, on en entend de 01, 06. Allez-y.

155 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, il y en a 14 directives qui sont sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. Une seule ne toucherait pas directement à l'eau, elle concerne les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole. Toutefois, je vous souligne que toute cette question-là des odeurs pour les distances séparatrices apparaît à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et découle de l'adoption de la Loi 23, la loi qui a modifié...

165 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, celle sur les odeurs du milieu agricole, c'est laquelle? Son numéro?

170 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

038. On vous le confirmera.

175 **LE PRÉSIDENT :**

038, mais vous en avez 14, vous me dites?

180 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, mais il y en a qui ont été abrogées. La numérotation ne veut pas dire grand-chose.

185 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, c'est correct. C'est tout du ministère de l'Environnement.

190 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Voilà.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Dans Lanaudière-Laurentides, il y a un intervenant qui était venu nous faire une offre de son eau, n'est-ce pas, à Lanaudière, et on se demandait si c'était possible que l'eau dont il parle puisse s'inscrire dans ce qu'on appelle un esker. Alors, dans Laurentides-Lanaudière retrouve-t-on des formations géologiques aquifères comparables aux eskers de l'Abitibi?

200 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, je vais demander à monsieur Michel Ouellet de répondre à cette question, monsieur le président.

205 **M. MICHEL OUELLET :**

La réponse est oui, en divers endroits du Piedmont Laurentien, c'est-à-dire contrevent des Laurentides, ainsi qu'au sein même des Laurentides, on retrouve d'importantes formations géologiques aquifères composées de matériaux granulaires, dont l'épaisseur et les caractéristiques hydrauliques les rendent comparables aux eskers.

210           À titre d'exemple, mentionnons la moraine frontale de Saint-Narcisse, qui s'étire sur près de 170 kilomètres de long, ainsi que différents dépôts deltaïques qui sont présents en divers points au pourtour du plateau et au sein même du plateau Laurentien.

215           Comme les eskers, ces formations se composent de sables et graviers très perméables pouvant présenter de grandes épaisseurs. Toutefois, le contexte de déposition est différent du celui d'un esker.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce qu'on a l'intention de faire une cartographie régionale des puits recensés?

220           **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, monsieur le président, ça, c'est la question de la BDH et de la SIH. Alors, monsieur Ouellet va répondre à la question.

225           **M. MICHEL OUELLET :**

Présentement, nous n'avons pas l'intention de produire une série de cartes sur lesquelles seraient positionnés les puits et forages consignés dans le système d'information hydrogéologique. Toutefois, nous disposons d'un système géomatique utilisant les logiciels arc/info et arcview.

235           Puis sur demande, lorsque les gens nous demandent des extractions de données du système d'information hydrogéologique, on est en mesure de produire un fond de carte comportant certains éléments permettant de localiser ces puits et forages, comme par exemple le réseau hydrique, les principales routes, puis sur lequel évidemment on va positionner les puits et forages. Donc, c'est de façon ad hoc qu'on produit ce type de document.

**LE PRÉSIDENT :**

240           Et les clients qui vous demandent ça, c'est qui?

**M. MICHEL OUELLET :**

245           Principalement les firmes de consultants en hydrogéologie, en géotechnique, ainsi que des puisatiers.

LE PRÉSIDENT :

250        Alors, monsieur Ouellet, donc ces documents-là sont accessibles aux firmes de consultants, aux puisatiers. Quand il y a controverse - et Dieu sait que c'est un domaine dans lequel on a de la controverse actuellement - est-ce que si des citoyens vous demandent la même information, vous la donnez aussi?

255        M. MICHEL OUELLET :

          Oui, on la donne. J'ai mentionné les consultants parce que c'est, je dirais, la principale clientèle. Mais toute personne qui nous demande de l'information du SIH, nous lui fournissons. C'est le même traitement pour tout le monde.

260        LE PRÉSIDENT :

          Parfait. Est-ce qu'il y a des recommandations sur l'eau potable actuellement ou bien non dans la réglementation à venir, à propos de la dureté de l'eau?

265        M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

          Alors, encore là monsieur Ouellet va répondre à la question, monsieur le président.

270        M. MICHEL OUELLET :

          Petite précision en commençant. La dureté de l'eau est liée à la présence de divers ions dissous, dont principalement le calcium et le magnésium. La dureté s'exprime en équivalent de carbonate de calcium,  $\text{CaCO}_3$ . Une faible dureté rend l'eau corrosive pour les conduites, alors qu'une dureté élevée cause des problèmes d'incrustation et une utilisation excessive de détersif.

280        Le document de Santé et Bien-être Social Canada, intitulé «Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada», 6e édition, 1996, précise qu'un niveau de dureté qui se situe entre 80 et 100 mg/litre constitue un équilibre adéquat permettant d'éviter les problèmes de corrosion ou d'incrustation. Une dureté qui excède 200 mg/litre se traduit par une eau qui sera considérée comme médiocre par le consommateur. Enfin, une dureté qui excède 500 mg/litre est considérée comme inacceptable pour la plupart des usages domestiques.

285        LE PRÉSIDENT :

          Je me souviens que j'avais posé cette question, monsieur Ouellet, et je suis content que vous soyez là pour y répondre à nouveau. Je voulais savoir qui avait décidé que, pour les citoyens, 200 grammes c'était médiocre, moins de 200 grammes c'était correct. Je veux dire, est-ce que c'est le résultat d'une enquête sociologique ou si c'est des considérations d'experts en

290 disant «ça devrait être ça», un peu une chose analogue, si vous voulez, au fameux concept d'acceptabilité du risque?

**M. MICHEL OUELLET :**

295 Je vous dirais que le document de Santé et Bien-être Social Canada est muet à ce chapitre sur les raisons qui les ont amenés à choisir justement un peu ces valeurs, ces bornes-là. Je vous dirais, c'est ça, c'est issu d'un comité d'experts sur le sujet, sur les questions de qualité d'eau. Mais là, sur quoi ils se sont basés, sur des études sociologiques ou autres, malheureusement je n'ai pas l'information.

300  
**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, au plan de la méthodologie, on ne sait pas si ce sont des études sur la perception ou si c'est des opinions d'experts sur la réalité.

305  
**M. MICHEL OUELLET :**

Malheureusement, je ne peux pas vous répondre en ce moment.

310  
**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Le directeur régional des Laurentides, il ne faut pas que je me mélange parce que vous êtes à deux places, hier soir, vous nous avez annoncé que Boralex, le projet Boralex était retiré. Pouvez-vous nous donner un peu d'explication sur ça, s'il vous plaît?

315  
**M. PIERRE MARTEL :**

Un complément d'information, monsieur le président. Hier, j'ai mentionné que l'entreprise Boralex avait, à la suite d'un avis préalable de refus que j'avais signifié, avait retiré son projet, c'est exact. Cependant, j'avais indiqué hier que c'était essentiellement pour des motifs liés à la pratique du kayak et autres activités, alors que la réalité est plus complexe.

320  
325 C'est essentiellement pour des motifs reliés à la faune et aux espèces fauniques puisque Boralex, m'a-t-on dit, en était presqu'arrivée à conclure une entente avec les kayakistes pour certains aménagements qui pouvaient leur convenir. Cependant, à cause des exigences reliées au milieu faunique essentiellement, donc Boralex a quand même retiré son projet.

**LE PRÉSIDENT :**

330 Et ce retrait est définitif ou ce retrait est temporaire?

**M. PIERRE MARTEL :**

335 L'avis préalable de refus prévoit qu'au-delà d'une certaine période, s'il n'y a pas de commentaire, c'est-à-dire si le projet a été finalement retiré, il doit être représenté et resoumis à nouveau.

**LE PRÉSIDENT :**

340 Ça va.  
Ministère des Ressources naturelles, je pense que vous avez trois petites précisions à nous donner. D'abord, on avait posé des questions sur le démantèlement des barrages.

**M. PAUL MEUNIER :**

345 Des réservoirs souterrains.

**LE PRÉSIDENT :**

350 Des réservoirs, excusez, oui. Oui, oui, des barrages, mais des barrages réservoirs.

**M. PAUL MEUNIER :**

355 Je veux dire des réservoirs souterrains, comptant les hydrocarbures.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors là, on...

360 **M. PAUL MEUNIER :**

Le programme de démantèlement des réservoirs souterrains.

**LE PRÉSIDENT :**

365 C'est correct, d'accord. J'avais pensé que c'était en référence aux sites orphelins.  
Non?

**M. PAUL MEUNIER :**

370 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

375                   Donc, c'est les réservoirs pétroliers?

**M. PAUL MEUNIER :**

380                   Souterrains, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

385                   Enfouis sous terre, excusez-moi.

**M. PAUL MEUNIER :**

390                   Alors, j'ai les statistiques de l'état d'avancement du programme pour la région du Saguenay et de la Côte-Nord. Alors, on les sépare en deux catégories, soit les exploitants, donc c'est les sites commerciaux, et puis les utilisateurs.

395                   Alors, pour la région 02 Saguenay, pour les exploitants, il y en a 141 qui ont complété le démantèlement et il en reste 14. Pour les utilisateurs de cette région, il y a 80 sites qui ont été démantelés et puis il en reste 288 à réaliser.

400                   Sur la Côte-Nord, on a 46 sites de démantelés; il en reste 4 à terminer. Et puis au niveau des utilisateurs, il y a 45 sites de démantelés; il en reste 140.

405                   Les données sont compilées par site et non pas par nombre de réservoirs. On travaille avec une moyenne de 1.5 à 2 réservoirs par site. Les statistiques pour la région de Lanaudière et Laurentides sont encore en phase de compilation. Comme je vous l'avais déjà annoncé, le programme n'avait pas été prévu pour faire des extractions régionales. Puis en plus de ça, on est en train d'établir un nouveau programme de gestion qui nous permettra de faire une foule de choses, dont celle-là. Donc, on est en transition entre les deux programmes, ça rend la compilation un petit peu plus lente.

410                   On a parlé aussi du nouveau projet de loi concernant les produits pétroliers. Alors, les grandes caractéristiques de ce projet, c'était d'alléger la réglementation, principalement le nombre de permis. Avant ça, on avait 7 à 8 permis qui étaient exigibles, on a ramené ça à un nombre moindre. Et puis on a mis l'emphase sur la protection. Entre autres, il y aura une vérification qui sera faite par des, pas des inspecteurs, des gens du privé qui auront une formation puis qui seront agréés pour faire ce type de vérification là. Puis il y aura toujours aussi les inspecteurs du gouvernement qui continueront à faire certaines choses.

415                   Lors de l'installation d'un nouveau réservoir, il y aura une vérification qui sera faite à trois stades importants de l'installation pour s'assurer que les matériaux utilisés sont adéquats, que

l'installation est adéquate, que les regards pour vérification, tout ça est bien installé. Et puis ce n'est qu'à ce moment-là, sur la foi de ces trois rapports d'inspection là, qu'un permis sera délivré à l'utilisateur. Donc, l'emphase est mise sur la sécurité.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Ce règlement-là est encore à l'état d'exploration?

425 **M. PAUL MEUNIER :**

Non, c'est celui qui est venu en loi le 1er mai, mis en force le 1er mai.

430 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il est à l'oeuvre.

435 **M. PAUL MEUNIER :**

Oui.

440 **LE PRÉSIDENT :**

On n'est pas seulement dans une hypothèse, d'accord.

445 **M. PAUL MEUNIER :**

Aussi, on avait demandé le nom des cinq centrales, des petites centrales qui étaient à l'étude.

450 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

455 **M. PAUL MEUNIER :**

Je vous en ai nommé quelques-unes hier. Celle de Mont-Rolland, le projet Boralex qui est gelé, qui est arrêté pour le moment. Minastuck, qui se trouve sur la rivière Mistassibi au lac Saint-Jean. Alors, c'est en étude encore. Le rapide Deschênes sur la rivière des Outaouais, c'est abandonné. La Petite High Falls, c'est presque terminé ce projet-là.

460 **LE PRÉSIDENT :**

La Petite comment?

460 **M. PAUL MEUNIER :**

La Petite High Falls. Ensuite, il y avait...

465 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, lui, il est en cours, il est en construction.

470 **M. PAUL MEUNIER :**

Il est en cours, oui. Il y avait le projet Pentecôte sur la rivière Riverin sur la Côte-Nord. Celui-là aussi est en marche, en cours de réalisation. Il y a Waltham aussi sur la rivière des Outaouais, le projet est arrêté. Je ne sais pas s'il va connaître le sort de Boralex, mais pour le moment tout est arrêté.

475 Il y a eu une autre question hier soir du représentant de la ZEC Normandie, je crois, qui s'informait sur un projet à la tête de la rivière la Lièvre. Alors, ce projet-là est connu sous le nom de Ohren par la compagnie MacLaren. C'était un projet d'une puissance installée de 50 à 80 mégawatts. Alors, étant donné les surfaces inondées et puis le déplacement de certaines infrastructures déjà en place, donc des pylônes d'Hydro-Québec, le projet a été abandonné, et  
480 puis le dossier est fermé au Ministère depuis 1994. Donc, on en a peut-être parlé dans le passé, mais ne ressuscitons pas les morts. Pour cet intervenant-là...

485 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez déjà assez de difficultés avec les vivants!

490 **M. PAUL MEUNIER :**

Pour le même intervenant aussi, il avait demandé une information concernant leur désir d'inscrire à la programmation des rivières du patrimoine la rivière la Lièvre. Alors, le MRN lui aurait dit de patienter. Alors, c'est bien compréhensible parce qu'on ne peut pas inscrire une demande dans un programme qui n'existe pas.

495 Le programme des rivières du patrimoine, comme celui sur la classification des rivières, c'est un projet qui est en consultation. Donc, on ne peut pas prendre des candidatures puis procéder. Donc, ce n'est pas par mauvaise volonté, mais c'est tout simplement que la procédure n'est pas encore en marche.

**LE PRÉSIDENT :**

500

C'est parce que sa frustration était liée au fait qu'il y a un projet pilote dans l'Outaouais fluvial. Alors, il disait: «Comment ça se fait que nous autres, on n'a pas été retenu.»

**M. PAUL MEUNIER :**

505

Ça aurait pu être un bon projet, mais comme je vous l'ai dit, la seule proposition formelle, c'était celle de l'Outaouais.

**LE PRÉSIDENT :**

510

Ça marche.

**M. PAUL MEUNIER :**

515

Ce sera tout pour le moment.

**LE PRÉSIDENT :**

520

Bon, très bien, merci.

Vous aviez une vérification à faire tout à l'heure?

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

525

Oui. J'aimerais demander à monsieur Martel, à l'instar de ce que je vous ai demandé aussi dans la région précédente, à Lanaudière, l'inventaire des piscicultures de la région ici, ainsi que leur besoin en eau, eaux de surface et eaux souterraines.

**M. PIERRE MARTEL :**

530

Alors, dans la liste des documents que nous déposons aujourd'hui, vous retrouverez la liste des piscicultures de la région des Laurentides. C'est déjà tout prêt, évidemment. Alors pour votre information, on en compte dans notre inventaire 18. Excusez-moi, 17 me dit madame Bérubé, puisqu'il y en a une qui n'est pas construite.

535

Et les débits en mètres cubes par jour sont extrêmement variables, selon la nature. Il y en a qui sont toutes petites, avec 360 mètres cubes. Il y en a d'autres, c'est 40 000. Alors, vous aurez ce détail dans cette liste, madame Gallichan.

540                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

540                   Est-ce qu'il y a eu des conflits d'usage avec autant de piscicultures dans une seule  
région?

545                   **M. PIERRE MARTEL :**

545                   Il ne s'agit pas essentiellement ici de conflits d'usage dans la région des Laurentides,  
mais plutôt de problèmes liés aux objectifs de rejets. C'est-à-dire que les piscicultures ou les  
projets de piscicultures ou les piscicultures en place, qui souhaitent se développer ou augmenter  
leur tonnage de production, font face à plusieurs problèmes, en ce qui nous concerne, puisque  
550 les rejets qui sont réintroduits à la suite de la production dans les rivières du nord du territoire  
sont généralement assez élevés en phosphore et autres produits.

555                   Et nous imposons de façon assez sévère des analyses de la capacité du milieu  
récepteur, de sorte que les tonnages à produire ou que nous sommes disposés à autoriser à  
produire sont généralement des tonnages qui ne sont pas suffisants, d'après les pisciculteurs,  
pour en faire une exploitation profitable ou rentable. Alors, c'est là le vrai problème.

560                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

560                   Et ai-je bien compris qu'il y en a une en construction? Je présume que vous avez fait  
des analyses. Est-ce que le permis, vous l'avez accordé? Où est-ce qu'elle est située?

570                   **M. PIERRE MARTEL :**

570                   C'est une pisciculture qui avait eu un certificat d'autorisation en 1996, qui n'est pas  
construite et qui peut-être ne le sera pas non plus puisque nous révisons actuellement les  
objectifs de rejets à la lumière de la connaissance d'aujourd'hui et des expériences d'autres  
régions administratives.

570                   **LE PRÉSIDENT :**

570                   Juste à propos, on parle bien de pisciculture au sens strict ou bien non si vous impliquez  
aussi les étangs de pêche?

575                   **M. PIERRE MARTEL :**

575                   Non. Le document sur l'inventaire des étangs de pêche qui est produit par nos collègues  
du ministère de l'Agriculture, que je vous avais déposé à la région Lanaudière, donnait le  
tableau pour l'ensemble des régions du Québec d'ailleurs. C'est le même document, que je ne  
déposerai pas ici et qui appartient à...

Justement, je pense qu'on a quelqu'un de Nicolet, du MAPAQ, des piscicultures, si jamais la question vous intéresse.

585 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche. Il s'agissait juste de savoir qu'il n'y a pas de confusion d'un terme avec l'autre.

590 Alors, sans autre préambule, monsieur Paul Goulet, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Goulet!

**M. PAUL GOULET :**

595 Bonjour, monsieur le président, mesdames, messieurs! Alors, je représente Tournant Vert. Ce n'est pas les chemises vertes, c'est une société d'horticulture et d'écologie. Alors, pour les fins de la présentation aujourd'hui, je porte le chapeau de l'écologie. Et ma préoccupation et celle de plusieurs de nos membres, c'est la qualité des eaux souterraines.

600 Je pense me faire le porte-parole de milliers de citoyens de ma région, la MRC des Pays-d'en-Haut, qui sont en contact quotidien avec l'eau souterraine soit par leurs puits de résidences privées, soit via le réseau de distribution d'eau alimenté par des ouvrages de captage d'eau souterraine. J'estime qu'environ 80 % des 30 000 citoyens de notre MRC sont alimentés par l'eau souterraine.

605 J'observe également que dans les supermarchés, la vente d'eau embouteillée est importante, d'où je me dis que les gens ne savent pas trop à quoi s'en tenir au niveau de la qualité de l'eau de leur puits. Et en allant acheter l'eau embouteillée, est-ce qu'ils font un meilleur choix? Je pense que l'information n'est pas tout à fait adéquate à ce niveau-là.

610 Alors, ma première question, je me dis: quel suivi exerce-t-on pour évaluer la qualité bactériologique et chimique de l'eau souterraine? Les municipalités semblent très peu documentées à ce propos.

615 Maintenant, tenant compte de la problématique suivante, notre région comporte de nombreux golfs où les gazons sont traités avec les engrains chimiques et les pesticides. De plus, la pression des compagnies effectuant ces traitements est très forte pour inciter les gens à réaliser ces mêmes traitements à leur résidence. L'exemple des organismes publics, municipalités, ministères, hôpitaux, écoles et peut-être la complicité silencieuse du ministère de l'Environnement, fait que chacun est bien à l'aise d'agir ainsi.

Alors, la question: est-ce que les suivis actuels de contrôle de qualité de l'eau souterraine peuvent permettre d'anticiper suffisamment tôt sa contamination par les pesticides?

625 Compte tenu de la difficulté et peut-être de l'impossibilité de corriger une telle contamination - on le mentionne d'ailleurs dans ce document - une telle contamination qui se manifesterait, est-ce qu'on ne doit pas améliorer nos efforts de prévention si on veut laisser aux générations futures une eau souterraine d'autant meilleure qualité que celle dont nous avons hérité?

630 Or, ce sont mes questions.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Juste que vous m'aidez à comprendre. Vous m'avez parlé de votre MRC les Pays-d'en-Haut. Ça représente quoi?

640 **M. PAUL GOULET :**

Alors, c'est les municipalités surtout de Sainte-Adèle, les deux Saint-Sauveur, Piedmont, tout ça. Alors toutes ces municipalités-là, Saint-Sauveur, Village Saint-Sauveur, Paroisse, Piedmont sont alimentées à 100 % par l'eau souterraine; Sainte-Adèle, à 75 % de l'eau souterraine.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Vous, votre question, ce n'est pas la vérification des puits individuels. C'est l'analyse de la qualité de l'eau souterraine de manière globale.

650 **M. PAUL GOULET :**

Oui. Bien, je me dis, si on connaissait, on avait des informations sur la qualité des puits publics, disons, alors on pourrait extrapoler un peu, penser que nos puits, qui ne sont pas tellement loin de ces puits-là, auraient une qualité équivalente. Mais disons que je n'ai pas trouvé cette information-là.

655 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que souvent, les gens nous la posent à propos du puits individuel. Et là-dessus, on va dire qu'il n'y a pas de mesures, sauf l'incitation à l'individu à faire analyser son eau. Donc, on va aller voir du côté de l'analyse globale de la nappe souterraine.

660 Est-ce que le représentant des Affaires municipales est ici? Une nouvelle figure.  
Bonjour!

665 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

670        Alors, on va commencer par les Affaires municipales, puis on va vous revenir, le temps de vous donner le temps de réagir. Aux Affaires municipales, donc, on évoque un certain nombre de municipalités qui s'alimentent à l'eau souterraine. Et là, on parle de municipalités quand même assez importantes. Vous parlez de Sainte-Adèle, Saint-Agathe pour 75 %.

675        **M. PAUL GOULET :**

Oui. Saint-Sauveur, c'est 5 000 personnes chacun. Saint-Adèle, 10 000.

**LE PRÉSIDENT :**

680        Alors, est-ce qu'il y a des vérifications de la qualité de l'eau souterraine dans ce coin-là qui sont faites par le ministère des Affaires municipales?

685        **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Monsieur le président, il n'y a aucune vérification qui est faite par les Affaires municipales sur la qualité de l'eau potable. Ça relève du ministère de l'Environnement ou des municipalités qui fournissent l'eau.

690        **LE PRÉSIDENT :**

695        Quand une municipalité veut alimenter sa population à partir de l'eau souterraine, j'imagine qu'il y a un premier niveau de constat pour dire que c'est mieux ça que de filtrer une eau d'une rivière, par exemple. Et est-ce que vous êtes impliqués dans ces premières analyses qui sont faites?

**M. FRANÇOIS PAYETTE :**

700        À ma connaissance, monsieur le président, non, on n'est pas impliqué. C'est vraiment le ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

705        Bon, alors là, je vais avoir le vrai responsable.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

710 Alors, monsieur le président, j'ai demandé à monsieur Ouellet de donner un peu comment on assure un «suivi» des réseaux municipaux. On s'entend, on ne parle pas de puits privés.

**LE PRÉSIDENT :**

715 Non, on ne parle pas de puits privés. Mais la question, ce n'est pas uniquement de la qualité de l'aqueduc municipal, mais est-ce que vous faites aussi l'analyse de la qualité de l'eau souterraine...

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

720 D'une façon globale.

**LE PRÉSIDENT :**

725 ... avant d'être distribuée pour les citoyens?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

730 Alors, on pourra peut-être compléter avec la Direction régionale, lorsqu'il y a une demande de CA évidemment, toutes les exigences de 22, mais je donnerai la parole à monsieur Ouellet, dans un premier temps.

**M. MICHEL OUELLET :**

735 Monsieur a mentionné la question des terrains de golf, donc il a sous-entendu la question de la fertilisation. Donc, à l'indicateur, c'est la présence de nitrates dans l'eau souterraine. Puis les nitrates, c'est un des paramètres qui est analysé en vertu du règlement sur l'eau potable. Donc, il s'agit d'un élément indicateur qui peut permettre effectivement de déceler s'il y a une problématique liée à une fertilisation excessive des terres.

740 Puis pour ce qui est des pesticides, c'est sûr, ce ne sont pas les paramètres qui sont analysés sur une base systématique régulière, mais il y a des études qui sont faites comme au niveau des bilans sur la qualité de l'eau potable, des études faites de façon un peu ad hoc, ou en fonction de certaines problématiques locales.

745 Bon, l'exemple classique, c'est la culture de la pomme de terre dans la région de Portneuf, où il y a des analyses qui sont menées pour détecter la présence de certains pesticides. Donc, on va faire une analyse ciblée. Puis là, à ce moment-là, non seulement les puits, je dirais, municipaux, les puits qui alimentent le réseau de distribution d'eau potable,

750 mais aussi des puits privés pourraient être inclus dans le cadre de l'étude pour faire un dépistage.

**LE PRÉSIDENT :**

755 La question d'origine était un petit peu différente de ça. Il y a eu une allusion aux golfs et on verra tantôt les surveillances qui sont apportées. Mais par rapport aux municipalités, voici d'assez grosses municipalités qui pigent dans l'eau souterraine, est-ce que vous faites une analyse de l'eau souterraine avant qu'elle soit cueillie par les municipalités?

**M. PIERRE MARTEL :**

760 Alors, monsieur le président, quand une municipalité ou un éventuel futur réseau veut s'approvisionner à même la nappe, il y a d'abord une demande de certificat d'autorisation. Et c'est à partir de l'article 22 que les différentes demandes ou les différents renseignements ou les différentes démonstrations sur la qualité doivent être faits.

765 Cependant - madame Bérubé pourra compléter - il y a très peu de ce genre de demande parce qu'en pratique, il s'agit de puits déjà existants un peu partout.

**LE PRÉSIDENT :**

770 Donc, il y a une vérification à l'origine, au moment du permis. Est-ce qu'il y en a d'une manière... est-ce que vous faites un suivi de cette eau souterraine originelle?

**Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

775 Oui. Une fois l'autorisation délivrée, si la qualité de l'eau souterraine s'avère acceptable, la Municipalité doit effectuer un suivi de la qualité de cette eau. Beaucoup d'eaux souterraines peuvent subir simplement une simple chloration pour la distribution si elle est d'excellente qualité, ce qui veut dire que les suivis que la Municipalité effectue, par exemple, au niveau des métaux pour démontrer qu'elle rencontre les normes, donnent finalement l'information sur la qualité de l'eau de la nappe, compte tenu qu'il n'y a pas de modification subie au niveau d'un traitement dans ces cas-là.

785 Ça veut dire que certains suivis de la qualité de l'eau distribuée dans le réseau pour certains paramètres, à ce moment-là on peut considérer que ça peut représenter la qualité de l'eau souterraine.

**LE PRÉSIDENT :**

790                   Donc, il ne s'agit pas d'une analyse de la nappe, mais d'une analyse de l'eau distribuée aux citoyens.

**Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

795                   Dans le cadre du règlement sur l'eau potable. Il y a seulement, comme monsieur Martel l'a indiqué, dans le cadre de la demande d'autorisation pour avoir la permission d'implanter un puits, la demande doit contenir la qualité de l'eau qui va être puisée. À ce moment-là, s'il y a un paramètre, par exemple, qui ne rencontre pas la qualité de l'eau potable, ça pourrait occasionner un refus.

800                   **LE PRÉSIDENT :**

805                   Ça, je comprends ça. Mais la peur du citoyen, ce n'est pas ça. La peur du citoyen, c'est que la qualité de l'eau souterraine évolue avec un certain nombre de pratiques en surface. Il a identifié les golfs. Il a identifié les citoyens qui font appel à des compagnies pour arroser leur pelouse.

810                   Donc, ce que je veux savoir, c'est maintenant si par le biais vous avez une vérification, puisque la Ville doit vérifier l'eau qu'elle donne à ses citoyens, ça peut être un révélateur d'une modification de la nappe puisque la Municipalité ne donne qu'un traitement élémentaire à son eau. Il n'y a pas une usine de filtration. En général, il y a des traitements légers en chloration ou autres. Par ailleurs, demeure donc la question de monsieur, les pesticides, est-ce que vous les cherchez? Et si on ne les cherche pas, sauf parce qu'on a eu une alerte ailleurs, comment on saura que cette eau-là maintenant a été modifiée par l'utilisation importante de pesticides dans la région?

**Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

820                   Certains paramètres doivent être suivis de façon régulière. Par exemple, les nitrates. À ce moment-là, si par exemple il y a une contamination qui viendrait de l'agriculture, la municipalité pourrait le détecter rapidement.

825                   Par contre, au niveau des pesticides, il y a des normes dans le règlement sur la qualité de l'eau potable mais pas d'obligation de mesure. Ce qui veut dire que généralement, la mesure va être effectuée si la municipalité, par exemple, soupçonne une certaine contamination ou pour toute autre raison. C'est sa responsabilité de le demander. Il peut arriver dans certains cas où on aurait des craintes de la part de certains citoyens, qu'on puisse à ce moment-là faire la vérification ou le demander à la municipalité, mais il n'y a pas de suivi systématique.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Les paramètres qui sont obligatoirement examinés, c'est quoi?

835 **Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

Généralement, il y a les métaux, certains anions. Bon, il y a pH, turbibilité, des paramètres assez standard comme ça. Évidemment, les niveaux de bactéries, c'est le principal paramètre à surveiller au niveau du règlement sur l'eau potable, celui qui est analysé le plus régulièrement.

840 **LE PRÉSIDENT :**

L'analyse bactériologique.

845 **Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

Oui. Par contre, les autres analyses sont des analyses qui sont obligatoires de façon beaucoup moins fréquente.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on appelle les analyses physico-chimiques?

855 **Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

860 Qui sont deux fois par année, celles-là?

**Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

865 Dépendant de la grosseur du réseau. Ce n'est pas toujours la même fréquence pour tout le monde.

**LE PRÉSIDENT :**

870 Est-ce que, de son côté, le Ministère fait un certain nombre de vérifications plus formelles à d'autres niveaux?

**Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :**

875 Généralement pas, à moins de plaintes de la part de citoyens ou de demandes particulières.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

880 Maintenant, monsieur le président, on vous a mentionné, depuis 84, le Ministère demande à ce que les MRC dans leur schéma d'aménagement déterminent un périmètre de protection, compte tenu des usages des eaux souterraines, ce qui, malheureusement dans de nombreux cas, ne se fait pas.

885 C'est une juridiction que les municipalités doivent exercer en vertu de leur règlement de zonage. Et nous devons «contrôler» cette insertion-là via les orientations en matière d'aménagements qui sont faits, mais ce n'est pas toujours fait, et quelques municipalités seulement ont réalisé ça.

**LE PRÉSIDENT :**

890 Il me semble que c'est au centre du Québec où un intervenant de la santé avait signalé des problèmes de contamination liés à un golf. C'est soit Trois-Rivières, soit centre du Québec, il me semble, on a eu un petit échange là-dessus à cet effet.

895 Donc, monsieur, pour revenir à la question que vous posez, non, il n'y a pas de surveillance, il n'y a pas de contrôle direct constant de la nappe phréatique. Il y en a un dérivé suite à l'analyse que les municipalités font de leur eau.

900 Mais là, ça veut intervenir encore. Alors avant de faire les synthèses, on va faire toute l'analyse. Oui?

**M. LUC PROULX :**

905 Complément d'information, monsieur le président, deux choses. Premièrement, les paramètres qui sont suivis obligatoirement au niveau du règlement sur l'eau potable, sans les donner tous au complet, c'est les articles 4 et 5 du règlement, où on retrouve les métaux, ce que madame Bérubé a dit.

910 Mais je voudrais préciser une chose. C'est qu'on a déposé un document qui s'appelle «Le bilan de la qualité de l'eau potable, 1989-1994», que vous avez déjà. Ce document-là, il est divisé en deux sections. Il y a une section pour laquelle on fait un rapport sur les paramètres réglementés et à contrôle obligatoire. Donc, on donne au Québec, on ne donne pas par municipalité, mais on donne au Québec ce qui se passe en général. Et on a également un programme de suivi de certains éléments non réglementés ou à contrôle non obligatoire,

915 comme les pesticides, par exemple l'atrazine et ce genre de produit- là qu'on suit, pour lesquels  
on fait un rapport.

920 Donc, on ne le fait pas nécessairement dans toutes les municipalités, mais on le fait  
dans plusieurs et on concentre évidemment les analyses à faire en fonction des zones  
d'utilisation du territoire. Par exemple, l'atrazine, on va aller dans les zones de culture de maïs.

925 Donc, ce document-là pourra apporter beaucoup d'informations là-dessus, parce qu'il y  
a quand même effectivement beaucoup d'échantillonnages qui ont été faits au fil des années sur  
différents types de paramètres. Il y en a qu'on a abandonnés, d'ailleurs. Parce qu'on suivait un  
bout de temps les BPC, dans le temps où les BPC étaient très à la mode, et on s'est aperçu  
que ça ne valait plus la peine de les suivre parce qu'on n'en a jamais trouvé. Mais on fait un suivi  
comme ça de plusieurs paramètres et vous avez un rapport relativement complet là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

930 Et la raison, monsieur, là-dessus, ce document-là a été déposé dans la documentation  
que nous avons.

**M. PAUL GOULET :**

935 Je connais le document, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

940 La question de monsieur allait plus loin. Est-ce que vous estimatez qu'on anticipe  
suffisamment assez tôt les problèmes de contamination pour être en mesure, en un sens, de  
les prévenir ou tout au moins d'être assez vigilant pour intervenir avant qu'il y ait des niveaux de  
risque trop considérables?

945 **M. LUC PROULX :**

Je dirais dans certains cas, oui; dans certains cas, non. Je pense que monsieur de la  
Santé, hier, en a mentionné un qu'on n'a pas vu venir à Sainte-Agathe. Par contre, au niveau  
de l'atrazine, effectivement, on s'est inquiété et on a fait des vérifications avant de vraiment  
être aux prises avec des problèmes pour sensibiliser les gens qui utilisaient le produit.

950  
955 Donc, je ne dirais pas qu'il y a une règle générale là-dedans. Je pense que de plus en  
plus, on est conscient qu'il peut y avoir des problèmes. Donc, de plus en plus, en fonction du  
type de produit utilisé et du type de sol où il est utilisé, les gens qui s'occupent des programmes  
de surveillance sont plus, je dirais -- ils vont sentir plus la problématique pour aller vérifier, ou le  
besoin de vérification de plus en plus.

**M. MICHEL SAVARD :**

960            Je pense qu'effectivement, on doit inciter à la prudence. Et comme fait le MEF actuellement, c'est de protéger les prises, les zones de captage d'eau, surtout les réseaux de distribution. C'est extrêmement important. Je pense qu'il y a une volonté ferme de le faire et c'est important.

965            Et les pesticides, pour nous, nous préoccupent parce qu'il y a deux choses. Il y a les réseaux de distribution qui sont quand même relativement surveillés. Et même encore, comme on vient de voir, les pesticides, ce n'est pas un dépistage systématique. C'est vrai qu'il y a des analyses lorsqu'on met un puits en opération, mais les pesticides, c'est fluctuant dans le temps, c'est-à-dire qu'il peut ne pas y en avoir au départ mais y en avoir par la suite. Ça dépend des usages qui sont faits.

970            Et tous les puits privés malheureusement n'ont pas les moyens. C'est très cher. On recommande des puits, mais pour nous, en santé publique, c'est déjà moins grave, c'est moins grave contaminer un puits. Ça paraît peut-être bête ce que je vais vous dire là, mais c'est moins bête contaminer un puits qu'un réseau qui alimente deux millions de personnes. Ça nous préoccupe quand même, à cause du nombre de puits qu'il y a.

980            Je fais juste une anecdote, je porte à votre connaissance une situation anecdotique, Cramer qui est un pépiniériste, pour montrer à quel point on peut avoir de la difficulté à mettre en évidence. Il y a une cause célèbre, CIL vs Cramer. Cramer à l'île Perrot, c'est un pépiniériste. C'est lui qui a gagné les Floralies, en passant. Ce n'est pas le moindre des pépiniéristes que vous avez. Cramer a arrosé ses fleurs et ses fleurs flétrissaient, mouraient. Ce n'est pas le moindre. C'est un pépiniériste célèbre, dont les fleurs périssaient. Il a fait analyser et ses deux puits artésiens étaient contaminés par du 2,4-D et du pichlorane, 2,4-D et 985 pichlorane issus d'un arrosage par Hydro-Québec à deux ou trois reprises, des puits artésiens de 80 pieds et plus de profondeur contaminés par...

990            Vous savez qu'un puits artésien, avant, on pensait que les puits profonds étaient un peu à l'abri de la contamination. Nous, en santé publique, alimenter à partir d'une eau de surface sans forme de traitement nous préoccupent. Les puits artésiens, c'est vrai qu'ils sont mieux protégés, mais ce n'est pas quand même non contaminable. Et il y a des exemples de contamination, et ce n'est pas évident qu'on va le voir, à moins d'accidents. Et les puits privés nous préoccupent parce qu'ils sont très très peu contrôlés à cet effet-là.

995 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, monsieur.

1000 **M. PAUL GOULET :**

C'est bien.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait un certain nombre d'informations quand même qui...

1010 **M. PAUL GOULET :**

Ça montre qu'il faut être prudent, puis surveiller.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, la nécessité de vigilance, c'est bien sûr.

1020 **M. PAUL GOULET :**

Merci.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Jacques Ruelland, s'il vous plaît.

1030 **M. JACQUES RUELLAND :**

Merci, monsieur le président. Peut-être qu'avant de poser mes questions, j'aimerais attirer votre attention sur un petit cahier qu'on trouvait dans La Presse en fin de semaine, «Golf 99». Et dans ça, vous voyez que dans les Laurentides, il y a 32 golfs, dont 30 sont concentrés entre Saint-Jovite et la rivière des Mille Iles. Et à côté dans la Montérégie, l'autre côté du fleuve, il y en a environ 66 dans la région est, nord-est vers Saint-Hyacinthe plutôt, concentrés. Donc, des impacts cumulatifs importants.

1035 Première question, des questions d'ordre général que nous aimerais poser, la première porte sur la question du développement durable et d'une politique durable de l'eau. Au début du document de consultation, à la page 7, on retrouve des engagements du gouvernement à élaborer une politique qui repose sur les principes du développement durable.

J'aimerais poser quelques questions en rapport avec le concept de développement durable et la nature d'une politique durable de l'eau.

1040            D'abord, j'aimerais savoir si les ministères ou un des ministères travaille à l'élaboration d'indicateurs de développement durable dans la perspective d'une politique de l'eau, donc les principes généraux de développement durable, la pérennité des ressources, l'équité, la protection des ressources pour les générations futures. En d'autres mots, sur quoi reposerait concrètement, comment pourrait-on évaluer que la politique qui sera élaborée et adoptée respectera ce qu'on convient d'appeler les principes de développement durable? Est-ce que, actuellement, il y a un ministère qui travaille là-dessus? Et si oui, où en est-on rendu dans cet exercice-là?

1050            Je peux peut-être vous soumettre un volet secondaire de la question qui est: on voit bien que, par exemple, la réalité de l'eau dans les Laurentides est différente de celle de l'Abitibi ou de la Montérégie même. Conséquemment, est-ce qu'on entend développer une politique qui reflétera, disons, le profil particulier des régions?

1055            On sait qu'ici, sur le plan économique, les activités récréo-touristiques, les activités de villégiature sont importantes. Donc, dans cette perspective-là, l'eau est particulièrement importante. C'est une ressource sur laquelle repose une grande partie du développement. Conséquemment, est-ce qu'on entend modeler ou avoir des perspectives régionales aux politiques?

1060            **LE PRÉSIDENT :**

1065            Juste là-dessus, j'aimerais vous dire que premièrement, sans préjuger de mes collègues, mais c'est une constatation que nous faisons ensemble, que les problématiques semblent assez différentes d'une région à l'autre. Et le mandat qu'on a reçu est assez affirmatif là-dessus. On nous demande de distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

1070            Et juste de la manière dont vous avez élaboré la problématique de départ avec les golfs, le développement de golfs qui sont de très forts consommateurs de pesticides et de forts consommateurs d'eau en général, par rapport à une région dont l'alimentation en eau est essentiellement de l'eau souterraine, n'est pas sans spécifier d'une manière un peu particulière le dossier. Quand on va en Abitibi, c'est plus un problème des mines qu'on rencontre que celui des golfs. Le voyage de golf coûterait un peu cher, je pense, en Abitibi.

1075            Allons donc vérifier les principes sur lesquels -- est-ce qu'il y a un groupe de travail qui est en train d'élaborer des principes, des indicateurs de développement durable dans le domaine de la gestion de l'eau.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1080

Dans le domaine de l'eau, disons, de la qualité de l'eau, on va vous donner un début de réponse avec monsieur Denis Brouillette. Mais auparavant, je vous souligne, monsieur le président, évidemment toute la question du développement durable, comme monsieur l'a soulevé, ça transpire et ça inspire le document de consultation. Le premier ministre lui-même avait la volonté que cette politique de l'eau soit basée sur des connotations de développement durable.

1085

On voit dans ce document-là que non seulement on parle d'économie, découlant du Sommet sur l'économie et l'emploi de 96, mais on parle aussi d'assurer la pérennité de la ressource, ce qui apparaît fondamental. Alors donc, la connotation est là. Et on a souligné aussi, hier, que la stratégie de développement économique du gouvernement a donc pour but de satisfaire les besoins présents des Québécois, des Québécoises, sans pour autant remettre en cause la capacité pour les générations futures de répondre à leurs besoins.

1090

1095 Alors, dans cette optique, la future politique de l'eau devra tenir compte de ces éléments-là. Évidemment, la foule de questions qui sont comprises dans ce document-là laisse les réponses à avoir. Et les mémoires que les gens pourront soumettre à la Commission et les recommandations de la Commission arrimeront tout ça en vue d'une politique.

1100

Alors, donc, je ne veux pas dire qu'on travaille dans l'optique d'une politique à développer des indicateurs au niveau de l'eau, parce que la politique n'existe pas encore et que la démarche est actuellement une consultation avant de répondre à certaines questions. Par contre, c'est sûr qu'en périphérie, il y a un mandat spécifique à la Direction des écosystèmes aquatiques qui développe des indicateurs au niveau de la qualité de l'eau.

1105

Et monsieur Brouillette pourrait nous donner quelques éléments d'information par rapport à ce développement d'indicateurs là. Et monsieur Ouellet complétera pour les eaux souterraines.

#### **M. DENIS BROUILLETTE :**

1110

Monsieur le président, effectivement, à la Direction des écosystèmes aquatiques, on a développé certains outils, certains indices qui pourront servir justement à classifier les rivières et la qualité des eaux.

1115

Vous prenez, par exemple, dans le cadre du document le Portrait régional et la carte de qualité d'eau, bien, ça a été fait ça à partir d'un indice qu'on a développé chez nous. Et d'ailleurs, il y a un rapport qui a été publié là-dessus en décembre 96. On utilise, en fin de compte, 10 descripteurs de qualité d'eau, auxquels on leur attribue une cote ou une valeur. Et c'est un indice de qualité qu'on appelle déclassant, c'est-à-dire le paramètre le plus problématique est celui qui donne la cote de qualité d'eau.

1120

1125 Si on prend l'exemple ici dans la région des Laurentides, les principaux problèmes ont trait à la contamination bactériologique et aussi dans la partie, par exemple, aval du bassin de la rivière du Nord, on ajoute à la contamination bactériologique une contamination en phosphore. C'est la même chose pas mal pour la rivière des Mille Iles.

1130 On a aussi développé une approche pour faire un certain parallèle avec une politique de développement durable de l'eau, c'est-à-dire une approche état-pressions-réponses. Donc, on évalue l'état du milieu, la qualité des eaux, les pressions qui sont faites sur cette ressource-là et les réponses à faire, donc les interventions d'assainissement et les correctifs qui pourraient être apportés aux endroits problématiques.

1135 Donc, il y a différents outils. Les études aussi qui sont faites chez nous adoptent un peu le principe aussi des études écosystémiques en regardant les différentes composantes du milieu, à la fois la qualité de l'eau qui ici est présentée dans le Portrait régional. Et à certaines rivières, bon, il y a d'autres études qui ont été faites au niveau, entre autres, des populations de poissons, au niveau de l'état de santé de la population de poissons, du benthos et différents indicateurs qui nous permettent de bien caractériser l'ensemble des composantes de l'écosystème aquatique.

1140 **M. JACQUES RUELLAND :**

1145 Monsieur le président, je peux peut-être préciser ce que je veux dire. Il y a un des principes de développement durable, qui est celui du principe de précaution.

1150 L'interlocuteur précédent a mentionné certaines craintes au sujet de la contamination des nappes souterraines. On constate qu'il y a 66 golfs dans un endroit agricole, une très forte concentration de golfs, disons, en Montérégie. Selon le principe de précaution, on devrait évaluer les impacts cumulatifs à long terme des différents usages du sol et de l'eau évidemment, et adopter des actions concrètes basées sur des préoccupations de précaution.

1155 Alors, ma question, c'est de savoir, évidemment ce n'est peut-être pas fait encore, mais je veux savoir si, dans la politique qui va être formulée, on va s'appuyer sur des principes formels comme ceux-là et les traduire en application concrète de sorte qu'ultimement la politique respectera, entre autres, la pérennité des ressources mais aussi les principes de précaution.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Donc, vous cherchez les principes plus généraux que les indicateurs développés par monsieur?

**M. JACQUES RUELLAND :**

1165 Des principes, mais à partir desquels on pourrait construire des indicateurs qui permettraient de respecter les principes généraux. S'il y a 66 golfs, quels sont les impacts cumulatifs de ces 66 golfs-là? Et quand il y a une demande de CA pour un 67e, est-ce qu'on sait quels sont les impacts cumulatifs des 66 avant d'accorder le 67e, ou est-ce qu'on l'analyse de manière isolée et on émet le certificat de manière isolée comme le 64e, 63e? Évidemment, ça ne respecte pas le principe de précaution, à moins qu'on soit assuré qu'il n'y a pas de problème.

1170  
1175 Parce qu'on sait tous que tous les ministères ont des politiques de développement durable, même l'Agriculture. Ce n'est pas très sérieux comme politiques de développement durable. Or, est-ce que la politique de l'eau va être un peu similaire? On se gargarise avec des principes de développement durable, mais est-ce qu'on va faire quelque chose d'un peu plus sérieux que ce qu'on voit dans les forêts et dans le secteur de l'agriculture, entre autres? Et est-ce qu'on travaille à l'élaboration d'indicateurs, qui nous permettraient de nous assurer que ça va vraiment respecter les principes que le gouvernement du Québec dit endosser?

1180 **LE PRÉSIDENT :**

1185 Ce que je cherche dans ça, c'est la manière de le mettre en oeuvre. Dans une approche de type réglementaire, si vous demandez un permis et que vous remplissez les critères du permis, on est obligé de vous émettre le permis.

1190 Si, au contraire, on a une approche dans laquelle il est dit: «Voici les termes du règlement, mais par ailleurs il faut aussi faire l'étude d'impacts cumulatifs», et comme les autres sont déjà là, vous, vous ne pouvez pas avoir votre permis parce que les données cumulatives indiquent, là, on ne peut pas le faire, ça semble demander un autre type d'approche, qui est une approche beaucoup plus intégrative et qui ne marche pas sur les mêmes principes juridiques.

1195 J'ai l'impression qu'il y a là un enjeu assez considérable au niveau de la conception même des choses. Monsieur Latulippe a déjà fait quelques interventions dans ce sens-là préalablement. On peut peut-être lui redemander de préciser sa pensée sur ce point-là.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1200 Effectivement, il y a une question d'effets cumulatifs. On en a déjà discuté. L'approche de gestion intégrée, quelle que soit l'échelle, est une approche qui est intéressante à ce niveau-là, où l'ensemble des intervenants sur un plan d'eau, sur une rivière, sur un bassin versant vont devoir se concerter quant aux usages qui vont être faits sur ce plan d'eau-là. Donc, il n'y a pas une prise en compte d'effets cumulatifs comme ça dans une politique de gestion intégrée, actuellement. Et je pense que le document en fait bien état.

1205 Je voudrais aussi vous souligner, monsieur le président, que lorsque le directeur régional émet un article 22, un certificat d'autorisation, l'autorisation environnementale qui est

donnée est essentiellement un mécanisme administratif à caractère préventif, par opposition, par exemple, à une ordonnance qui est un élément de la discréption du ministre qui est curatif.

1210        Alors, dans l'optique où c'est préventif, on note qu'à 22, la discréption du ministre est très large et les auteurs de doctrine, au niveau du droit, se sont penchés à plusieurs reprises sur cette discréption-là. Cette discréption-là très large fait en sorte qu'il n'y a pas de critères précis. Évidemment, il y a nos directives, il y a nos éléments, nos guides de bonne pratique, tout ça, qui peuvent aider, mais il n'y a pas un critère, disons, comme dans un règlement d'application stricte. Il y a des balises.

1220        Alors, ça, ça sert exactement à prévenir. Évidemment, il n'y a pas l'effet cumulatif - ça, je reviens là-dessus - mais au moins au niveau du critère de l'émission d'un certificat d'autorisation, les exigences que le ministre peut demander, les demandes avant d'autoriser sont nombreuses et il peut demander toute étude nécessaire à l'émission de cet acte administratif là, qui a un caractère, je le souligne et je pourrai vous donner des références où les auteurs ont parlé du préventif.

1225        Maintenant, monsieur Ouellet pourra donner quelqu'autre information sur l'ensemble de la question de l'intervenant, si vous permettez.

**M. MICHEL OUELLET :**

1230        Bon, finalement, l'intervenant a pris le cas des golfs, mais dans le fond ça rejoint les questions d'utilisation du territoire. Si on revient sur la question de développement durable, pour ce qui a trait aux eaux souterraines, je ferais peut-être un retour en arrière.

1235        Au mois d'avril 1996, le ministre de l'Environnement avait rendu public, à des fins de consultation externe, publique, un document qui s'appelait «Politique de protection et de conservation des eaux souterraines». Le point de départ de cette politique-là, lorsqu'on regarde le chapitre 2 qui traite des principes et des orientations de la politique, était justement le développement durable, qui était défini comme suit:

1240        «Préserver et utiliser l'environnement et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations présentes et futures.»

1245        Dans la politique des eaux souterraines - dans le projet de politique je devrais plutôt préciser - on retrouvait un principe, qui était le principe de conciliation des usages. Puis pourquoi un principe de conciliation des usages? C'est qu'on disait finalement que:

«L'eau souterraine constitue une ressource naturelle et renouvelable lorsqu'elle est exploitée ou exploitable pour un des multiples usages humains. Il en va de même lorsqu'elle fait résurgence dans les eaux de surface, puisqu'elle permet alors le maintien de l'équilibre du régime hydrique au bénéfice des écosystèmes qui y sont associés. Ainsi, dans la présente

1250 politique, le terme «usages» désigne non seulement l'utilisation de l'eau souterraine par l'homme, il englobe également son potentiel d'utilisation et les cas où elle fait résurgence au sein des eaux de surface.»

On ajoutait que:

1255 «Ces usages exigent que l'eau souterraine soit disponible en qualité et en quantité satisfaisantes. Ces exigences peuvent constituer des contraintes pour le déroulement de certaines activités humaines sur le territoire. En ce sens, les usages de l'eau souterraine sont perçus comme des formes d'utilisation du territoire qui imposent des contraintes aux autres utilisations, d'où la nécessité de conciliation des usages du territoire.»

1260 Or, peut-être prendre un cas concret au niveau des orientations, des applications de ces principes-là, c'est la recommandation qui existe déjà, on vient tout juste d'en parler, la question de détermination des fameux périmètres de protection autour des captages qui alimentent des réseaux de distribution. Il s'agit d'une façon de faire ressortir, je dirais, les portions de territoire où l'eau souterraine justement est utilisée à des fins d'approvisionnement en eau potable et surtout de faire ressortir les portions de territoire où cette eau souterraine là est particulièrement vulnérable à la contamination.

1270 Donc, à ce moment-là, la connaissance de ces périmètres de protection de l'aire d'alimentation des captages qui alimentent des réseaux de distribution facilite justement l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le contrôle peut-être des activités qui se déroulent sur le territoire. Puis à ce moment-là, la notion d'indicateur qu'on mentionnait tout à l'heure de développement durable, bien, ça peut prendre la forme à ce moment-là de suivi préventif de la qualité, mais également un suivi qui touche, je pourrais dire, l'aspect quantité, par exemple la piézométrie, c'est-à-dire les niveaux d'eau souterraine, puis permettre finalement le suivi dans le temps, qui peut permettre de prévenir une dégradation, donc une perte éventuelle de la ressource.

1280 Alors quand on parlait de golfs, bon, ces golfs-là peuvent être installés sur des formations géologiques aquifères différentes, pas nécessairement sur une seule et même formation géologique aquifère. Mais à ce moment-là, si on veut assurer le développement durable de la ressource, ce qui était préconisé par le projet de politique, c'était de passer par l'aménagement de territoire, c'est-à-dire de mettre en évidence les usages de la ressource, usages non seulement par l'homme mais les usages potentiels et «naturels», parce qu'il ne faut jamais oublier les liens avec les eaux de surface, et naturellement connaître la vulnérabilité, c'est-à-dire la facilité avec laquelle une substance qui serait déposée en surface pourrait migrer en profondeur et rejoindre la nappe phréatique.

1290 Alors, c'est sûr qu'il s'agit d'un projet de politique, mais je dirais que c'est des choses qui ont déjà été... je dirais, la réflexion est amorcée là-dessus. Puis je pense que les audiences présentes constituent l'opportunité de pousser plus loin la réflexion qui a été amorcée.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1295            Sur la question des indicateurs, c'est intéressant ce que monsieur Ruelland apporte. Et ça rejoint, d'une certaine façon, un article de Sebillotte dans le dernier numéro de «Aménagement et nature», où elle fait l'analyse des politiques européennes en fonction de quatre principes pour démontrer l'intérêt général de la question de l'eau, la gestion de l'eau, laquelle concourt à l'objectif de développement durable. Alors, ces quatre principes, c'est effectivement le principe de précaution, le principe de l'action préventive et de correction, le principe pollueur-payeur et le principe de participation.

1300            Alors, l'ensemble des directives européennes sont analysées à la lumière de ces principes-là. Et il y a un certain nombre d'indicateurs qui sont mis en correspondance. Et elle introduit, par exemple, le concept de concentration maximale admissible, CMA, à la limite de détection des méthodes d'analyse. Alors, c'est une approche intéressante du point de vue théorie.

1310            Mais la question que je voudrais poser sur les indicateurs, parce qu'il y a un certain nombre d'indicateurs dont on a fait la nomenclature tout à l'heure, est-ce qu'il y a ce que j'appellerais une agrégation des indicateurs ou des indicateurs composites, qui permettrait de dresser et de rendre public un tableau de bord de la qualité de l'eau, par exemple, avec des indicateurs ou des facteurs critiques de succès comportant un seuil? C'est ça qui est intéressant pour les citoyens en général de pouvoir avoir une certaine vision générale, un tableau de bord de la situation.

**M. DENIS BROUILLETTE :**

1320            Monsieur le commissaire, en réponse à cette question, ces indicateurs-là de suivi qu'on a développés donc nous permettent justement de classifier ou de catégoriser la qualité de l'eau dans les eaux de surface à différents endroits. Et on a déterminé différentes catégories, qui tiennent compte justement des impacts sur les différents usages de l'eau qui peuvent être présents dans le secteur, les différents usages de l'eau, que ce soit les usages utilitaires comme les prises d'eau, les usages récréatifs, la vie aquatique, etc.

1325            Et l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau qu'on a développé, c'est un indice qui incorpore dix paramètres clés au niveau du suivi de la qualité des eaux et il nous permet justement, comme on l'a fait dans les portraits régionaux, de donner une certaine évaluation de la qualité de l'eau.

1330            Par exemple, au niveau de la qualité bactériologique, ça permet certains usages selon la classification. Quand on parle que la qualité de l'eau est bonne, disons qu'elle est bonne pour le plein usage, la baignade et toutes les autres activités. À d'autres niveaux, bien, c'est plus limitatif sur certains usages comme, par exemple, seulement que les usages de contact indirect, qu'on parle de navigation et de canotage.

Donc, ça, ça nous permet justement d'avoir un bon portrait de la qualité de l'eau, qui nous amène aussi à développer des outils comme les objectifs environnementaux de rejets qui permettent justement de protéger ces usages de l'eau et même, dans certains cas, les récupérer, des usages qui étaient présents historiquement et qui, au fil des ans, ont disparu. On pense, entre autres, pour la baignade dans la rivière des Mille Iles, il y a plusieurs belles plages que physiquement sont encore présentes, mais la qualité de l'eau actuelle ne le permet pas.

Dans les interventions d'assainissement et dans les objectifs d'assainissement et les objectifs environnementaux de rejet qui ont été définis, on vise justement à récupérer ces usages-là et retrouver des usages qui étaient naturellement présents dans ce tronçon de rivière.

## **LE PRÉSIDENT :**

Ca va?

## M. JACQUES RUELLAND :

Peut-être, monsieur le président, pour terminer sur cet aspect-là avant de passer à ma deuxième question, il y a tout le volet sur un des principes dont monsieur Genest a fait état et qui a suscité une longue discussion hier soir avec Réseau Environnement, c'est celui de la gestion de la demande, qui est aussi un volet développement durable. On consomme quatre fois la consommation par personne des Européens. Et le représentant de Réseau Environnement, hier, soulignait que plusieurs équipements étaient arrivés... entre autres, soulignait qu'il y a des équipements dont la capacité était atteinte.

Or, si on restreignait -- je ne sais pas s'il y a des politiques de subvention ou des préoccupations au ministère des Affaires municipales pour gérer l'intrant des systèmes plutôt que simplement augmenter la capacité des systèmes. C'est un autre principe, ça. Et est-ce qu'il y a des politiques au ministère des Affaires municipales qui favorisent la gestion de la demande plutôt que l'augmentation de l'offre de manière traditionnelle.

On accroît la capacité des équipements plutôt que d'installer des limiteurs de débit, d'avoir des indicateurs de prix. Il n'y a pas de signal de prix. Il n'y a pas de compteur. Il n'y a pas de tarification. Conséquemment, le consommateur industriel ou résidentiel n'est pas enclin à réduire ou à faire attention à sa consommation d'eau. Alors, je ne sais pas si le ministère des Affaires municipales regarde les choses dans cette perspective-là aussi.

LE PRÉSIDENT :

On a eu déjà un certain nombre d'échanges sur ce point-là. Si vous voulez ajouter, s'il vous plaît.

1380 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Monsieur le président, pour compléter un peu, oui, le ministère des Affaires municipales a une politique dans ce sens-là dans le cadre du dernier programme de subvention, Programme des eaux vives du Québec. Il y en avait aussi également dans le programme TICQ, qui était Canada-Québec. Avant d'obtenir une subvention en ce qui concerne les équipements d'alimentation en eau, la Municipalité s'engage à adopter des mesures d'économie d'eau. Ça peut être des règlements d'arrosage ou, comme vous dites, des équipements pour économiser l'eau. Oui, effectivement, la Municipalité, avant d'obtenir une subvention, doit s'engager à passer ces règlements-là.

1390

Dans le cas des stations d'épuration, vous dites que, hier, il a été fait l'objet de certaines stations qui ont atteint leur capacité. Dans ce cas-là, le Ministère ne subventionne pas des stations qui ont atteint leur capacité. C'est plutôt on avise le ministère de l'Environnement et la Municipalité qui doit procéder elle-même à des ajustements, soit en diminuant le débit ou en procédant à des modifications. Il n'y a pas de subvention d'appliquée dans ce cas.

1395

**M. PIERRE MARTEL :**

1400

Monsieur le président, un complément d'information. Le ministère de l'Environnement a un outil qu'il utilise. Un exemple, actuellement dans la région des Laurentides, il y a une municipalité à qui nous avons signifié formellement que nous refusons d'émettre dorénavant un certificat d'autorisation à tout promoteur de cette municipalité, puisque la capacité du réseau de traitement des eaux usées a été atteinte.

1405

Alors, ça fait une autre forme de pression, si je peux m'exprimer ainsi, sur les autorités municipales pour mieux gérer ce réseau.

**LE PRÉSIDENT :**

1410        Mais en quoi vous avez la capacité d'interdire à une municipalité de donner des permis de construction?

**M. PIERRE MARTEL :**

1415        Bien, pas des permis de construction, comprenons-nous. D'émettre à des promoteurs pour certains projets des certificats d'autorisation.

**LE PRÉSIDENT :**

1420        Des permis pour agrandir l'aqueduc, le système d'aqueduc ou...

**M. PIERRE MARTEL :**

1425        Aqueduc, égouts.

**LE PRÉSIDENT :**

1430        Donc, il commence à y avoir des petits mécanismes de contrôle. Il y a eu des échanges assez intéressants avec la Ville de Québec. La Ville de Québec, fournissant l'eau à un certain nombre de municipalités, est en train de mesurer l'eau qu'elle vend et oblige les municipalités, qui font appel à son aqueduc, à toute une série de mesures qui sont du côté de ce que vous appelez la gestion de la demande. C'est un concept qui commence à émerger un petit peu.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1435        Dans la revue de presse électronique d'avant-hier, on lit:  
«En Ontario, on ne veut plus utiliser l'eau potable pour nettoyer les rues.»

1440        Est-ce que dans les municipalités du Québec, il y a des initiatives dans ce sens-là? Est-ce que les Affaires municipales sont au courant de ça?

**M. FRANÇOIS PAYETTE :**

1445        Il y a certaines municipalités qui essaient de diminuer de façon appréciable la quantité d'eau pour le lavage de rue, mais ce n'est pas une politique générale. C'est vraiment une initiative des municipalités.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1450           Par contre, monsieur le président, on vous a souligné que, le 20 mai prochain, il y a un  
prix qui va être donné pour l'économie d'eau potable, donc pour encourager cette économie-là.  
Au niveau de la CUM, ça représente quand même une économie notable, on estime autour de  
13 millions \$ le coût des fuites dans les réseaux au niveau de la CUM. C'est-à-dire que ce ne  
sera pas nécessairement la CUM, je ne veux pas vous dire à qui on va être attribué le prix,  
1455 vous me l'avez déjà demandé. C'est à la CUM que ça se passe...

**LE PRÉSIDENT :**

1460           À chaque fois que vous avancez là-dessus, je me dis que oui, il va me dire qui a gagné  
le prix.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1465           Alors, c'est un prix d'excellence qui va être attribué par la sous-ministre du ministère de  
l'Environnement.

1470           On vous avait souligné également, monsieur le président - puis je pense que c'est un  
élément important - la visibilité des coûts de l'eau, qui n'existe pas à l'heure actuelle. Et dans  
une gestion intégrée, pour un, le Comité de bassins de la rivière Chaudière, qui a un mandat  
d'établir des possibilités de financement d'un schéma directeur de l'eau, aura aussi un mandat,  
1475 sinon éducatif, en tout cas informatif auprès de la population quant à la visibilité des coûts de  
l'eau. À partir du moment où dans une gestion intégrée, on fait des choix, une hiérarchisation,  
une priorisation de ce qu'on veut faire sur un bassin hydrographique, il y a des coûts attachés à  
ça. Et la population sera à même de décider en connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas  
à l'heure actuelle.

**LE PRÉSIDENT :**

1480           Je vous signalerai, par ailleurs, que là-dessus, il y a une controverse évidemment,  
parce qu'un certain nombre de personnes ont peur qu'une opération de visibilisation du coût de  
l'eau amène comme résultat qu'on coupe l'eau à ceux qui ne peuvent pas payer parce que le coût  
est devenu visible. Alors, la stratégie pour faire apparaître ça est fort complexe au niveau des  
valeurs sociales.

1485           **M. JACQUES RUELLAND :**

Oui. Ma deuxième question...

1490 **LE PRÉSIDENT :**

On y va.

1495 **M. JACQUES RUELLAND :**

... porte sur la Loi sur le régime des eaux et le mandat de la Commission qui porte sur la gestion de l'eau. La Loi sur le régime des eaux, c'est une espèce de loi cadre dans le domaine de l'eau, qu'on peut comparer peut-être à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, comme portée. C'est une loi qui a été écrite et mise en vigueur il y a longtemps, qui a été amendée. Je ne connais pas les moments auxquels elle a été amendée mais --

1500 Est-ce que la politique de l'eau va entraîner ou l'élaboration de politique de l'eau entraîne actuellement une réflexion, une révision de la loi et des articles de la loi, dont certains ont été écrits à une époque lointaine mais qui ont quand même des implications très très contemporaines.

1505 Quand on parle de l'aliénation, l'occupation, la location du domaine hydrique, la location des forces hydrauliques, il y a une mise à jour importante à faire à ce niveau-là, sur la valeur qui touche, entre autres, à la valeur de l'eau, la valeur des forces hydrauliques.

1510 Est-ce qu'on travaille actuellement sur le plan juridique à traduire, à revoir cette loi et à la compléter, à la moderniser à la lumière de la réflexion qui se fait sur toute la question de l'eau?

1515 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

La réponse à ça, c'est absolument, oui, et ça me fait plaisir de le dire. Nous avons débuté ces travaux-là même antérieurement au mandat qui a été donné à la Commission. Effectivement, cette loi-là est désuète sur bien des points. On parle du flottage du bois. On parle de --

1520 Aussi une connotation, l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages incidemment a touché à cette loi-là sur le régime des eaux. On sait que c'est une loi qui est partagée. Le ministre de l'Environnement a la gestion de l'eau, en vertu de l'article 13 de la Loi sur le Ministère, mais applique en partie la Loi sur le régime des eaux. Le ministère des Richesses naturelles l'applique également notamment pour la question des forces hydrauliques.

1525 Alors, il faut revoir cette loi-là. Il y a un chantier au Ministère là-dessus pour rafraîchir la loi et l'adapter à la saveur d'aujourd'hui, ce qui n'est pas toujours le cas.

1530 Il y a une tarification. Monsieur faisait état des dispositions concernant la vente et les baux qui sont prévus dans cette loi lorsqu'il y a une régularisation à faire des empiétements sur le domaine hydrique public. Alors, on travaille aussi sur ça. On sait que les plus conservateurs

peuvent parler autour de 20 000 empiétements au Québec et les plus optimistes ou dépendant de quel point de vue on se situe, on peut parler autour de 100 000 empiétements.

1535           Alors, on sait qu'en vertu de cette loi-là, un empiétement sur le domaine hydrique public doit être régularisé. On parle de vieil empiétement, bien sûr, parce qu'un nouvel empiétement, c'est régi par l'article 22 de la Loi sur la qualité. Mais tout ça est en train de se revoir. Les tarifs aussi sont en train de se revoir pour les empiétements régularisés par bail ou par vente.

1540           **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a un comité interministériel actuellement à l'oeuvre pour la révision de la Loi sur le régime des eaux?

1545           **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ce n'est pas vraiment un comité interministériel. C'est une équipe de travail dans ma direction qui a pour mandat de revoir cette loi-là. On s'associe évidemment à des juristes dans ce dossier-là. Et avec nos collègues du MRN, il y a certains points sur lesquels on doit je ne dirais pas négocier, mais avoir une concertation sur des modifications à apporter.

1555           **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un rapport intérimaire de produit?

1555           **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, pas vraiment, monsieur le président. C'est des documents qui sont en termes d'écriture.

1560           **M. JACQUES RUELLAND :**

Est-ce qu'on peut avoir l'opinion du ministère des Ressources naturelles?

1565           **LE PRÉSIDENT :**

Absolument, absolument, vous avez tout à fait raison. Alors, est-ce que vous êtes au courant de ces travaux de vos collègues au ministère de l'Environnement et est-ce que vous êtes invités à y participer à l'occasion?

1575 **M. PAUL MEUNIER :**

Oui, définitivement. La Loi sur le régime des eaux, ça se travaille à deux. On a une responsabilité partagée dans ce domaine-là. Suite aux inondations de 1996 du Saguenay, il y a des groupes de travail qui se sont mis assez rapidement au travail pour moderniser certains aspects de la loi.

1580 Lors des rencontres que nos deux ministères tiennent régulièrement pour discuter de différents dossiers, on avait à faire l'inventaire des comités et des groupes de travail interministériels et puis de la pertinence de les conserver. C'est un comité ou un groupe de travail qui a été conservé, d'ailleurs, et puis les activités se continuent là-dessus. Donc, c'est un chantier qui est entrepris, mais je ne sais pas quand est-ce qu'on va en voir la fin encore.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a combien de comités différents qui travaillent sur ces aspects-là?

1590 **M. PAUL MEUNIER :**

Je ne pourrais pas vous dire. Probablement qu'il y en a un pour le projet de loi sur la sécurité des barrages, un petit groupe a travaillé; pour certains autres aspects, d'autres groupes. Donc, c'est probablement quelques groupes de travail qui s'attaquent à différents pans de la loi.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour la révision de la Loi du régime des eaux, essentiellement, le ministère qui assume le leadership, c'est le ministère de l'Environnement?

1600 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1605 Oui, monsieur le président, dans le sens où ça découle de la question des inondations du Saguenay, comme le dit mon collègue. Et quand on s'est mis à travailler sur la Loi sur le régime des eaux, il y avait deux scénarios possibles: c'était de modifier la Loi sur le régime des eaux concernant la sécurité des barrages ou faire une loi ad hoc là-dessus.

Alors, c'est le deuxième scénario évidemment qui a été retenu, mais ce qui ne nous a pas empêchés, nous, de susciter des vieux dossiers qui sont revenus dans cette foulée-là pour modifier cette loi-là sur le régime des eaux et rafraîchir des sections, je citais le flottage du bois.

1610 Donc, il y a un comité que nous dirigeons, qui fait appel à nos collègues du MRN sur des aspects qui les concernent de façon particulière. Et c'est un chantier qui est ouvert à l'heure

actuelle, mais qui n'a pas encore produit un texte. On a mis les efforts sur la sécurité des barrages, dans un premier temps, et l'autre va suivre incidemment.

1615

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour les inondations, pour l'instant, plutôt que de passer par une réforme de la Loi du régime des eaux, vous allez vers une loi ad hoc sur la sécurité des barrages et les inondations.

1620

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Sur la partie inondations, c'est sur la partie de la sécurité des barrages. Je vous mentionnais l'avant-projet de loi qui a été déposé sur la sécurité des barrages. Ça se retrouvait en bonne partie dans la Loi sur le régime des eaux, donc on a extirpé et on a ajouté dans cet avant-projet.

1625

**LE PRÉSIDENT :**

1630

Parce qu'il y a eu, en 70, le rapport Legendre qui, lui, s'attaquait de fond à la modification de la Loi du régime des eaux. Et finalement, ce n'est pas sûr qu'il y a eu -- il n'y a pas eu de refonte à ce moment-là de la loi d'une manière...

1635

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Pas vraiment. On a certainement modifié certains articles de la loi, mais une révision globale de cette loi-là, ça n'a pas été fait.

1640

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce qu'une politique est possible sans modification à la Loi du régime des eaux? Est-ce qu'il y a une politique de la gestion de l'eau?

1645

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je ne crois pas. Sûrement pas - je vais réviser mon point de vue - sûrement pas puisqu'on dit qu'il y a une multiplicité des lois. On a un exemple: le Code civil qui touche aux eaux souterraines, la Loi sur le régime des eaux qui parle des empiétements, la Loi sur la qualité de l'environnement qui concerne ça. Il y a une foule d'autres règlements et de lois incidentes là-dessus: la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, etc.

Donc, dans l'optique d'une politique de l'eau, il faut revoir l'ensemble pour avoir une gestion coordonnée du corpus législatif relatif à l'eau. Si vous changez, par exemple, le statut

1655 juridique des eaux souterraines pour passer du privé à un droit d'usage comme hypothèse, bien, là à ce moment-là, ça a une incidence sur bien d'autres lois qui prennent pour acquis que l'eau souterraine est un statut privé. Donc, la Loi sur le régime des eaux, c'est sûr que le chantier qui se travaille à l'heure actuelle se fait, comme bien des chantiers, de façon continue, mais la politique de l'eau viendrait teinter tout cet ensemble-là.

1660

**M. JACQUES RUELLAND :**

1665

Simplement souligner qu'évidemment, ça va déboucher cette réflexion-là sur une révision des fonctions puis de la valeur de l'eau, et conséquemment sur la valeur économique de l'eau. Est-ce qu'il serait possible que les ministères déposent le mandat du comité pour voir, par exemple, si on révise toute la question des forces hydrauliques dans ce mandat-là ou si on le laisse de côté?

1670

Monsieur le président, c'est un mandat qu'un directeur donne à ses employés. Ce n'est pas des mandats comme le mandat de la Commission, il n'y a pas autant de formalisme là-dessus. Ce n'est pas un document qui...

1675

Je pourrais vous formuler le mandat et vous déposer le mandat du comité, mais c'est un mandat qui n'est pas restreint, qui est évolutif. Et dépendant de ce que nos employés découvrent en travaillant sur le dossier, on élargit ou on restreint. Alors, donc, il n'y a pas de mandat --

1680

**LE PRÉSIDENT :**

1685

Je comprends que ce n'est pas un mandat du Conseil des ministres, donc c'est un mandat que vous initiez vous-même. Mais s'il y a un mandat qui est établi, ce serait intéressant de voir ce mandat-là. Et comme vous dites, s'il est évolutif, si les gens le commentent, il évoluera avec les interventions et les souhaits des gens qui interviennent.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1690

Ce que je voulais mentionner par là, c'est non pas que j'ai quelque appréhension de déposer un mandat, mais c'est parce que je pense que vous seriez déçu de retrouver une note où le mandat, c'est: «Voir qu'est-ce qu'on peut faire au niveau de la Loi sur le régime des eaux et comment modifier cette loi-là. Faites-nous des recommandations, des propositions». C'est à peu près ça le mandat, d'une façon très très globale, excluant évidemment la sécurité des barrages.

1695

1700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

De toute façon, sans préjuger des orientations et de la nature de la politique qui sera adoptée, on peut facilement imaginer qu'elle entraînera un ensemble de modifications législatives réglementaires, comme c'est le cas habituellement quand une politique générale est adoptée au gouvernement ou à l'adoption, on ne sait pas, d'une loi cadre comme certains pays ont décidé de le faire, une loi sur l'eau, une loi de l'eau.

1705 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

En fait, si on se dessine vers une politique de l'eau, le choix a été « pris » pour faire dans une étape. On fait une politique de l'eau et ensuite, le cas échéant et s'il y a lieu, une loi cadre de l'eau.

1710 Mais vous avez effectivement raison, la démarche est comme vous l'avez décrite, mais l'optique n'est pas de faire une loi sur l'eau mais bien de dessiner au préalable une politique de l'eau.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1720 **M. JACQUES RUELLAND :**

Merci.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Alors, pause santé d'un bon dix minutes et on se retrouve.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

1730 (REPRISE DE LA SÉANCE)

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Hier soir, il y a une madame qui a attendu toute la veillée pour poser sa question, elle a accepté de revenir aujourd'hui, alors j'avais gardé son nom en banque. Alors, je m'excuse. Donc, je vais la recevoir immédiatement, madame Serena D'Agostino. Bonjour, madame!

1740 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Bonjour, tout le monde! Mon nom est Serena D'Agostino. J'habite les Laurentides depuis 1987. Avant ça, j'étais en Italie. Je suis née sur le bord de la Méditerranée. Alors, je sais c'est quoi des plans d'eau, puis je sais c'est quoi des plans d'eau contaminés parce que j'ai vécu... plusieurs fois, j'ai vu des sacs de plastique qui se prennent dans les hélices des moteurs.

1745 Et j'ai bien pu apprécier, les dernières années, la qualité de l'eau du Québec. D'ailleurs, c'est une des raisons pour laquelle je suis venue m'établir ici. Une autre des raisons, c'est le niveau de démocratie. J'apprécie beaucoup des occasions comme celle-là où est-ce qu'on peut s'exprimer calmement puis amener nos points de vue. Ça fait que j'en profite.

1750 Je suis contente que le ministère de l'Environnement a organisé cette Commission avec le Bureau des audiences publiques, a organisé cette Commission sur l'eau parce que je trouve que c'est un enjeu très important. Je ne suis pas une spécialiste du sujet, mais en tant que lectrice occasionnelle des journaux et d'autres choses, j'ai été touchée, il y a quelques temps, par des articles qui sont parus. À un moment donné, l'Actualité avait un gros reportage sur l'eau, où est-ce qu'ils disaient qu'on était les futurs cheikhs de l'eau.

1760 Dans cet article - que je n'ai pas pu repêcher entre hier et aujourd'hui, mais que j'essaierai de retrouver d'ici septembre - il y avait des chiffres sur le patrimoine aquifère de l'eau douce du Québec, qui étaient beaucoup plus hauts de ce que j'ai vu dans vos documents. Alors moi, j'avais retenu que le 16 % des ressources d'eau douce de la planète était ici au Québec. Par contre, ici, j'ai entendu une figure beaucoup moindre, 3 %, mais on parle seulement de surface.

1765 Alors, c'est quoi qu'il manque? C'est une évaluation des eaux souterraines. Et j'ai bien compris hier que cette ressource n'est pas quantifiée, que ça coûte cher faire des cartes, puis on ne sait pas. Mais j'imagine qu'il y a bien du monde peut-être du côté des ministères, Industries et Commerce, qui peuvent avoir des chiffres sur ces biens.

1770 Donc, ma première question est s'il y en a qui ont des évaluations sur la quantité d'eau souterraine qu'on a ici au Québec, ça, j'aimerais ça. Je pense que c'est quelque chose de très intéressant.

1775 Je vais ajouter que dans plusieurs articles qui sont parus ailleurs, on dit que les Québécois - je peux dire nous autres, je suis Québécoise depuis 92 - on a la quantité d'eau douce par habitant plus haute sur la planète. Donc, notre position sur ces biens, ça va peut-être... on a un poids, on a un mot à dire. Moi, je suis très inquiète pour toute la possibilité de la commercialisation de l'eau.

1780 Je trouve qu'au niveau du patrimoine du Québec et du potentiel économique, moi, depuis longtemps je crois - je ne pense pas que c'est une opinion périgrine - mais je crois vraiment au potentiel écorécréatif-touristique. Je trouve que les rivières sont très belles. J'ai pu voir de mes yeux des rivières asséchées pour des raisons pour produire de l'électricité dans les gros bassins du Nord. J'ai été me promener jusqu'à Radisson et puis ces choses-là, parce que ça m'intéressait de voir ça, et je n'ai pas encore vu plus en haut. Ça me passionne.

1785 1790 Alors, je suis une Européenne d'origine, qui a vécu dans des pays où est-ce que le monde sont tassés, où est-ce que ça fait des siècles que le monde, les hommes laissent des traces plus ou moins belles. Surtout dans les derniers quarante, cinquante ans, on a laissé en Europe des traces de spéculation et on a détruit une grande partie de qu'est-ce qu'on avait comme patrimoine. Je pense qu'il y a un potentiel touristique. Ce n'est pas seulement les... c'est tout l'Europe, le nord de l'Afrique.

1795 Je pense que le Québec pourrait vraiment devenir une espèce de place de terrain de jeux de l'humanité. Alors, je ne veux pas... je suis sérieuse, parce que je trouve aussi qu'il y a beaucoup de l'équilibre des personnes, équilibre psychologique. Ça, ça se crée avec une bonne relation avec la nature, une connaissance de la nature. Et la nature au Québec est particulièrement belle. Elle n'est pas dangereuse. On peut se promener dans les rivières plus ou moins en sécurité, à part des ours occasionnels. Mais en général, il n'y a pas d'autres dangers.

1800 1805 Et je trouve qu'il y a un potentiel qui est parfois oublié et plutôt on regarde cette chose-là, la nature, comme de la matière lignée debout, donc non utilisée ou de l'eau, bon, c'est de l'électricité qu'on ne vend pas. Mais moi, je trouve qu'il faudrait qu'on fasse bien bien attention à tout ça parce que... il y aurait une façon plus intelligente, j'imagine, et puis sûrement plus valable plus à long terme de gérer ces choses. Si je pense, au contraire, au puisage, au captage sans limite et des choses qui pourront venir parce que les perspectives qu'on a d'ici...

**LE PRÉSIDENT :**

1810 Là, je vais vous arrêter. C'est parce que si vous voulez poser une question, donnez-nous une chance de vous répondre.

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

1815 D'accord. Ma première question, c'est la quantité d'eau souterraine. Et la deuxième question, c'est sur cette eau-là, à qui elle appartient. Parce que je voyais que l'eau souterraine appartenait au privé. Je voyais dans votre chose, hier. Par contre, je sais que si on a une ressource minière en dessous d'un terrain privé, c'est un bien public. Alors, je me demande si on s'en va vers des changements à ce niveau-là.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors le chiffre de 16 %, il y en a eu des fois 10 %, ça a roulé, ça a été cité un peu partout. Pouvez-vous nous faire le point sur l'eau, les données? Le Québec possède 3 % de quoi? De l'eau douce globale de surface ou d'eau souterraine? Comment ça marche?

1825 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Parlons chiffres. Dans les chiffres qui sont évoqués dans le Document de consultation sont notamment tirés du document du symposium, le document de référence. À la page 6, je vous donne un peu en rafale et puis on pourra distinguer, on lit à la page 6 donc:

«Heureusement pour nous, le Québec dispose d'eau en abondance. Notre territoire a une superficie totale de 1 667 000 kilomètres carrés, ce qui représente plus de 16 % du territoire canadien.»

1835 Donc, on est en superficie, une superficie totale du territoire.  
«Près de 10 % de ce territoire est recouvert d'eau de surface. Les eaux douces renouvelables du Québec...»

- en données, je vais y revenir sur la définition d'eaux douces renouvelables du Québec -  
1840 «... constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète.»

On indique en référence au niveau de l'eau:  
«Les réserves renouvelables en eau douce du monde entier sont calculées à partir des débits annuels moyens des cours d'eau. Elles ne comprennent donc pas les eaux des lacs et l'eau souterraine. Il s'agit de l'eau qui coule dans les cours d'eau, lesquels sont alimentés par le ruissellement, donc la pluie, les nappes souterraines et les lacs.

1850 Ainsi, pour le Québec, les eaux douces renouvelables sont de l'ordre de 990 kilomètres cubes par an, ce qui représente 3 % des 38 000 kilomètres cubes par an des fleuves du monde. Le fleuve Saint-Laurent accapare environ 40 %, soit 410 000 kilomètres cubes par an, du volume des eaux québécoises, ce qui se traduit par un débit moyen annuel de 30 000 mètres cubes/seconde. En comparaison, le débit moyen annuel du plus grande fleuve du monde, l'Amazone, est de 225 000 mètres cubes/seconde.»

1855 Au niveau des eaux souterraines...

**LE PRÉSIDENT :**

1860 Arrêtons une minute. Ça en fait beaucoup.

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

1865 Ce n'est pas de l'eau potable, le Saint-Laurent.

**LE PRÉSIDENT :**

1870 Donc, le 16 %, c'est 16 % du territoire canadien. Le Québec représente 16 % du territoire canadien. Ça n'a rien à voir avec l'eau. Et ensuite, les eaux renouvelables du Québec représentent le tiers des eaux renouvelables du Canada. Et les eaux renouvelables du Québec représentent 3 % de l'eau renouvelable du monde entier. Et dans ces eaux-là, ce qu'on appelle eaux renouvelables, il s'agit des eaux de surface ou des eaux qui sont dans les rivières et dans les fleuves. C'est bien ça?

1875 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est ça, les eaux qui coulent.

**LE PRÉSIDENT :**

1880 Donc, il n'est pas question de l'eau souterraine à ce moment-là.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1885 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1890 Est-ce que je me trompe?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Absolument, vous ne vous trompez pas.

1895 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Moi, c'est surtout l'eau souterraine, donc qui est eau potable et eau douce.

	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
1900	On va aller voir l'eau souterraine maintenant. Donc là, vous avez donné la méthode de calcul?
	<b>M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :</b>
1905	Oui.
	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
1910	Pour l'eau souterraine, c'est quelle sorte d'évaluation?
	<b>M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :</b>
1915	En complément d'information, je m'excuse, monsieur le président, il y a un tableau de répartition de l'eau douce de surface de certaines parties du globe. Donc, il y a beaucoup de chiffres, je n'en donnerai pas. On y mentionne notamment le Québec, le Canada, les États-Unis, le Brésil, la Chine, l'URSS et l'ensemble du monde. Donc, on peut, à partir de là, établir les comparaisons.
1920	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
	Ce document-là, madame, n'est pas ce document-ci. C'est un autre document qui est déposé dans les centres de documentation, qui est le document synthèse du symposium qui a été tenu il y a deux ans, à Québec. Ça va?
1925	Maintenant, l'eau souterraine.
	<b>M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :</b>
1930	Dans l'eau souterraine, comme on le mentionne dans le document, alors:
	«En dehors des centres urbains, l'eau souterraine est la ressource en eau potable la plus sollicitée. Elle sert de source d'approvisionnement pour près de 90 % du territoire du Québec habité et alimente 20 % de la population.»
1935	Et un peu plus loin, d'après l'étude que je vous mentionnais tout à l'heure:
	«Au Québec, selon l'étude Sylvestre et Grenier, l'eau souterraine extraite correspond à 431 500 000 mètres cubes, ce qui représente 0,2 % de la réserve totale dans les zones habitées, elle-même estimée, comme on le dit dans le document, à 200 kilomètres cubes.»
1940	

Et là on mentionne et on a, à la page 12 du document de consultation gouvernementale sur la gestion de l'eau, une tarte, si on veut...

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Reprenez nos chiffres. Vous évaluez la ressource souterraine globale à 200 kilomètres cubes.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1950

Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1955

Et la consommation...

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1960

Dans les régions habitées.

**LE PRÉSIDENT :**

200 kilomètres cubes pour l'ensemble du Québec ou dans les régions habitées seulement?

1965

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Pour les régions habitées.

1970

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les régions habitées.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1975

Du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1980           Et de là, vous calculez qu'il y en a...

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1985           0,2 % de cette réserve est extraite, de l'eau souterraine extraite correspond à 0,2 %.

**LE PRÉSIDENT :**

1990           À la consommation.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1995           Voilà, «de cette réserve et est utilisée selon les proportions suivantes». Donc, on donne 54 % pour la consommation humaine, 7 % pour l'usage industriel et 39 % pour la production d'aliments.

**LE PRÉSIDENT :**

2000           Alors madame, on a déjà eu des discussions là-dessus, sur la méthode à partir de laquelle ces chiffres-là ont été établis. Il y a eu une longue discussion qu'on a eue en Montérégie, à Saint-Jean. C'est dans les transcriptions d'audience. Vous pourrez voir les méthodes de calcul qu'avaient prises les auteurs Sylvestre et Grenier, dont on a donné la référence aujourd'hui, pour voir comment ils avaient évalué ça, eux autres, le 200 kilomètres cubes d'eau disponible.

2005           Ce n'est pas des mesures, c'est des calculs, parce que ça prendrait assez grand de contenants pour être capable de mesurer ça. Donc, c'est des observations et des évaluations très globales. Et de ça, on évalue qu'il y en a moins de 1 %, donc .02 % qui sert à l'usage humain actuellement, c'est-à-dire les trois domaines: le domaine de la consommation domestique, la production de l'agriculture et la production industrielle.

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

2015           Je pense que qu'est-ce qu'on puise d'eau souterraine, ça ne dit pas combien il y en a, parce que c'est sûr que si l'eau, mettons, on doit puiser pour un puits, si on de l'eau à 10 mètres, on n'ira pas chercher plus loin. S'il y a de l'eau proche puis facile à utiliser, on n'ira pas chercher dans la nappe.

2020 J'aimerais ça peut-être que cette réponse-là, je ne sais pas si le ministère de l'Industrie et Commerce, ils ont des chiffres sur ça? Parce que c'est comme tout un créneau de marché qui s'ouvre. Il y a peut-être des orifices.

**LE PRÉSIDENT :**

2025 Dans les interrogatoires qu'on a faits là-dessus, l'information, elle vient du ministère de l'Environnement. Et les autres ministères prennent l'information du ministère de l'Environnement. Ils ne font pas leurs propres recherches. On peut vérifier, si vous voulez, mais c'est la réponse que je vais avoir.

**M. GEORGES ROBERGE :**

2030 Non, il n'y a pas de suivi de cette nature-là au ministère de l'Industrie et Commerce.

**LE PRÉSIDENT :**

2035 Donc, vous prenez les données du ministère de l'Environnement.

**M. GEORGES ROBERGE :**

2040 Effectivement.

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

2045 Parce qu'ils donnent des chiffres peut-être alarmants, parce que j'ai entendu que dans vingt-cinq ans, peut-être 4 milliards - c'est la moitié de la population mondiale - pourraient manquer d'eau potable. Alors, c'est un immense marché qui s'ouvre. C'est pour ça que je trouve que ça serait intéressant...

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Vous voulez savoir en termes de marché?

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

2055 Bien, moi, je trouve que c'est bien intéressant de définir c'est quoi les principes qui vont régir même si on... j'ai l'impression, sincèrement, j'ai l'impression qu'on essaie de minimiser le patrimoine.

2060 Puis si je vous dis 16 % sur l'Actualité - je vais les chercher ces données-là - 16 %, je ne vois pas un 16 puis je pense que ça veut dire la même chose. Je n'ai pas vu votre 16 % de territoire. Moi, je parle d'un article paru sur l'Actualité, il y a deux ans maximum.

**LE PRÉSIDENT :**

2065 Alors, ça, on va le vérifier ce point-là. C'est une erreur qui est arrivée et la source qu'on a trouvée, elle est au ministère des Ressources naturelles. Alors, donnez-nous le cheminement de cette erreur-là, parce qu'il arrive qu'un chiffre soit employé puis se mette à courir partout.

**M. PAUL MEUNIER :**

2070 C'est ça. Ça date déjà d'un certain nombre d'années et puis je pense que le chiffre du volume d'eau est associé au chiffre de la superficie du territoire. Ça a été véhiculé dans un discours politique à un moment donné, un ministre l'a utilisé dans son discours. C'est demeuré dans les archives des cabinets et puis pendant un certain nombre d'années, ce chiffre-là a été véhiculé.

2075 Et puis lors de la révision du document sur le symposium, ça a été une des choses qui a été le plus difficile de corriger. On était tellement habitué de vivre avec, on l'avait vu à un certain niveau, qu'on ne voulait pas démordre de l'idée, puis il a fallu retourner aux études préliminaires des hydrologistes du ministère de l'Environnement, qui nous ont effectivement confirmé que c'était le 3 %. Puis que l'autre, on ne sait pas d'où il s'est générée mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2085 Le plus drôle, c'est le glissement qui s'était fait entre 16 % du territoire canadien pour 16 % de l'eau mondiale.

**M. PAUL MEUNIER :**

2090 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2095 Et là, il y a une espèce de glissement qui s'est fait. Mais autant qu'on peut vérifier. Mais on a vérifié les méthodes de calcul. Le 200 kilomètres cubes, il est le résultat d'une certaine approximation, mais je ne veux pas...

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Ça, c'est l'eau utilisée.

2100

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Ça, c'est évalué comme l'eau souterraine disponible dans le territoire du Québec habité.

2105

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Ah! j'ai peut-être mal compris, parce que tantôt quand on parlait de 3 %, de 200 kilomètres carrés, c'était l'eau qui circulait, pas l'eau des rivières. Je ne sais pas les termes techniques.

2110

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

2115

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Donc, c'est ça qu'on vient de dire.

2120

**LE PRÉSIDENT :**

C'est assez complexe. Quand on dit qu'on a 3 % de l'eau de l'humanité, c'est l'eau de surface, c'est l'eau des rivières.

2125

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Des rivières et des lacs.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

L'eau souterraine au Québec, dans le Québec habité, elle est évaluée à 200 kilomètres cubes. C'est une approximation très globale. Et si vous voulez voir comment cette approximation-là est faite, on en a discuté, vous allez le trouver dans la transcription de l'audience à Saint-Jean-sur-le-Richelieu. On a discuté pendant trois quarts d'heure là-dessus pour savoir quelle est la méthode à travers laquelle cela était estimé. Ce n'est pas une estimation rigoureuse, c'est une approximation.

2135

De cette quantité-là, à partir de bilan de consommation qu'il a réussi à construire, le ministère de l'Environnement estime que 0,02 % de cette eau souterraine est actuellement utilisé. Ça aussi, les méthodes de calcul sont difficiles à établir. Est-ce que le chiffre est bon? Le chiffre est certainement critiquable, mais c'est les données qui sont actuellement véhiculées par

le ministère de l'Environnement. Espérons qu'ils sont meilleurs que le fameux 16 % qui s'est promené pendant tant d'années et qui était faux.

2145 **M. PIERRE MARTEL :**

Monsieur le président, pour éviter que ça se propage plusieurs années, vous venez d'utiliser 0,02, je pense que vous avez mis un zéro de trop.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

C'est 0,2. Alors ça, c'est moi qui fais une erreur. Auquel cas, madame, je vous réfère à la page 12 de ce document-là, où c'est 0,2 %, voilà. Une autre comme ça puis je me congédie.

2155 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Monsieur le président, si vous permettez, pour continuer de donner des références à madame, vous avez eu la page 12 du document de base. Le document que vous a montré monsieur Latulippe tout à l'heure sur le symposium qu'il citait, celui-là, à la page 10, je crois, vous pouvez le trouver dans les documents ou dans les centres de consultation avec la mention suivante «GENE» pour général, alors GENE-1. C'est la synthèse du document du symposium.

2165 Et pour monsieur tout à l'heure, monsieur Ruelland, on vous parlait de projet de politique d'eau souterraine. Vous le trouvez à SOUT-5.

**LE PRÉSIDENT :**

N'ayez pas peur que monsieur Ruelland l'a déjà. Je connais assez monsieur Ruelland pour savoir qu'il le possède depuis longtemps.

Alors est-ce que ça va, madame? Est-ce qu'on a un peu fait le portrait pour votre première question?

2175 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Oui. Je pense que sûrement, c'est des mesures qui vont être vérifiées les prochaines années.

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument.

2185 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Puis qu'est-ce qui est important, c'est surtout l'usage qui sera fait de cette eau douce là.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

2195 Vous avez raison. Et dans les usages que nous avons vus à travers l'audience, il semble bien que l'eau souterraine est en train de devenir une chose que les gens veulent utiliser davantage. Les municipalités veulent l'utiliser davantage parce que ça coûte moins cher traiter de l'eau souterraine que traiter de l'eau de surface. Le développement agricole est en train de se développer à deux niveaux: au niveau de l'irrigation et au niveau des piscicultures. Et il y a une possibilité de développement - on le voit bien et c'est assez discuté - par rapport à de l'eau embouteillée, au plan des eaux souterraines qui seraient embouteillées, qui seraient mises en marché.

2200 Voici les trois grands secteurs qui constamment dans l'audience sont apparus comme des pressions potentielles sur l'eau souterraine dans une perspective d'avenir. Ça, constamment, on a eu des interventions là-dessus. Je ne pense pas qu'on puisse contester ça. Les contestations sont ensuite au niveau: est-ce qu'on a le droit de faire ça, est-ce que c'est opportun, est-ce que c'est prudent, est-ce que la connaissance est bonne, est-ce que les méthodes qu'on a sont les bonnes méthodes. Là, il y a plein plein de controverses autour 2205 de ces questions-là.

2210 Mais le portrait d'ensemble, c'est oui, il semble qu'il y a beaucoup d'eau souterraine, mais oui, il y a beaucoup de gens qui la veulent. Alors, ça, il y a une demande qui est à la hausse dans ce domaine-là.

2215 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Ça, c'est sûr.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous évoquez maintenant, c'est la perspective mondiale. On peut demander au ministère de l'Industrie et Commerce s'il estime que, lui, il a un marché mondial par rapport à l'eau souterraine. Est-ce que dans vos cahiers, il y a des plans de développement de la marchandisation de l'eau au plan international.

**M. GEORGES ROBERGE :**

2225 Il y en avait une, oui, sur l'eau de façon générale. Je ne voudrais pas préciser sur l'aspect souterrain de l'eau, mais sur l'eau, celle qui est l'eau de surface, il y a eu une

problématique de dégagée. On a tenté de voir s'il existait des marchés, quels pourraient être ces marchés-là, comment est-ce qu'on pourrait y accéder. Ça se retrouve un peu dans le document de référence, les principales constatations qu'on en a fait.

2230           Juste vous rappeler qu'à date, il n'y a pas de projets qui sont, à notre connaissance, en place pour l'éventuelle exportation d'eau en vrac. Alors, on est un peu dans une espèce de climat d'attente. Probablement que suite aux travaux de la Commission et suite aux décisions qui seront faites sur l'usage de notre eau, on verra s'il y a lieu de poursuivre davantage les recherches dans ce sens-là, puis d'identifier de façon plus ponctuelle ou plus précise les marchés qui seraient disponibles ou accessibles. En attendant, il y a une espèce de statu quo.

2235           **LE PRÉSIDENT :**

2240           Est-ce que ça va?

2245           **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Oui. Je pense que probablement si on interrogeait des grosses compagnies sur ces dossiers-là, il y aurait les autres plans d'action faits des multinationales, je suis pas mal sûre qu'il y a des grosses choses qui s'en viennent. Si on avait une position ferme là-dessus, on pourrait éviter de se faire saccager.

2250           Et aussi, si on avait une position ferme, ça améliorerait l'image qu'on a au niveau international. Parce que si vous regardez juste la presse des voisins nord-américains, quand ils parlent du Québec, on a une réputation de massacreurs de phoques, des haïsseurs d'Indiens puis toutes sortes de choses comme ça. Une position ferme, une vision globale de la chose aiderait à amener des touristes ici. Le touriste d'ailleurs pourrait décider sur la base de connaissances peut-être superficielles de boycotter le Québec.

2255           **LE PRÉSIDENT :**

Ça fera partie d'un mémoire que vous viendrez nous déposer, certainement.

2260           **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Oui.

2265           **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, pour la question du statut de l'eau souterraine, alors vous avez demandé à qui elle appartient. Et là, le ministère de l'Environnement va vous faire sa réponse. Je la sais d'avance. Allez-y.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2270

Alors, l'eau souterraine, contrairement à l'eau de surface, est un bien de propriété privée, c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous avez la propriété du sol, vous avez également la propriété de l'eau qui s'y trouve. Et le Code civil vient donner un caractère officiel à cette chose-là. Et pour le propriétaire du fonds, il peut donc capter en quantité l'eau souterraine qu'il veut, en autant qu'il n'épuise pas l'aquifère au détriment des autres utilisateurs évidemment.

2275

Alors, le problème, c'est que lorsqu'il découvre cette utilisation-là qui peut épuiser son puits, son eau, il doit faire la preuve. C'est lui-même qui a le fardeau de la preuve pour dire que le voisin épuise son eau. Mais c'est un bien de propriété privé.

2280

Maintenant, dans les dépôts qu'on a faits auprès de la Commission sur le projet, notamment sur le projet des eaux souterraines et les documents, on voit qu'on a eu plusieurs mémoires qui faisaient état de la possibilité de faire un droit d'usage plutôt qu'un droit de propriété au niveau de l'eau souterraine. Mais le débat reste entier puisque dans le document que vous avez entre les mains, le document gouvernemental sur la gestion de l'eau, vous constaterez, aux pages 13 et suivantes, qu'il y a un certain nombre de questionnements par rapport aux eaux souterraines et notamment au statut juridique de l'eau à la page 17.

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

2290

En tout cas, moi, je suis bien contente que le débat soit sur cela. J'imagine que le monde pourront contribuer puis prendre une position.

2295

Aussi, je voulais dire, au niveau des citoyens, le ministère de l'Environnement, c'est le ministère qui sauvegarde l'environnement. J'ai lu un petit article comme ça, à un moment donné, ils parlaient de 75 % de coupure. Je ne sais pas si c'est dans les dernières années. Alors, on n'a pas entendu des protestations à voix haute et forte. Mais dans le point de vue des citoyens, c'est que le ministère de l'Environnement défend puis protège les intérêts des citoyens à ce niveau-là. Je pense que c'est ça le mandat.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2305

Je vous rappelle, on vous avait demandé le point de vue sur les coupures. Est-ce que ça a été déposé?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ça se compile, monsieur le président.

2310

**Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Moi, j'avoue que quand j'ai vu un si grand nombre, j'ai pensé que...

2315 **LE PRÉSIDENT :**

Les coupures ont été moins graves que vous pensiez.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2320 En raison des coupures, on a plus de difficulté à vous donner les coupures.

**LE PRÉSIDENT :**

2325 Merci, madame.

Madame Agnès Grondin, s'il vous plaît.

**Mme AGNÈS GRONDIN :**

2330 Monsieur le président, madame, monsieur les commissaires. Je suis Agnès Grondin du Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Depuis un an, le CRELA travaille sur un projet d'inventaire de la ressource hydrique dans les Laurentides. En fait, nous avons élaboré un outil méthodologique permettant d'évaluer l'intégrité des plans d'eau dans les Laurentides. C'est un document que nous avons déposé lors des premières séances à Montréal.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Il me semblait que je vous avais vue quelque part. C'est correct, d'accord.

2340 **Mme AGNÈS GRONDIN :**

2345 Ce qu'on entend par «intégrité d'un plan d'eau», en fait, c'est non seulement évaluer les divers paramètres concernant la qualité de l'eau, mais également tout ce qui concerne la qualité du paysage qui entoure un lac et la qualité de l'écosystème. Donc, nous travaillons actuellement à dresser un profil hydrique, suite à cet outil-là, et nous avons une trentaine de lacs dans la région du bassin versant de la rivière du Nord.

2350 Ma première question concerne l'acquisition ou l'accessibilité à l'information. En fait, lors de ce projet-là, on a effectué une revue de littérature pour bien cerner les diverses problématiques régionales concernant les eaux de surface, dont les lacs et les rivières, et à ce jour, je n'ai malheureusement pas eu un inventaire ou divers inventaires concernant les lacs et les rivières.

2355 Je précise ma question. C'est que j'aimerais savoir s'il existe un inventaire concernant les lacs et rivières, mais non seulement de la qualité de l'eau, mais par exemple, existe-t-il un inventaire sur les usages ou les vocations de ces plans d'eau là? Existe-t-il des mécanismes d'arbitrage qui sont à l'étude pour régler ces conflits d'usage là? Existe-t-il des indicateurs de la qualité des rives, de la qualité de l'encadrement forestier, qui est la bande terrestre très importante à la santé d'un lac?

2360 Si je peux me permettre, j'ai réussi à trouver au cours de cette année-là divers documents qui interprètent en fait des données brutes qui existent. Ces documents-là pour la plupart datent des années 70 ou 80 et ils posent un certain diagnostic environnemental qui est plus ou moins complet, ce qui équivaut à 14 lacs de la région des Laurentides.

2365 J'ai fait un bref calcul et, par exemple, si on prend les 14 lacs qui sont documentés, les 350 stations d'échantillonnage systématique à travers le Québec pour évaluer la qualité de l'eau, les 250 stations faisant l'objet d'un suivi sur la quantité d'eau, les 226 plages qui font partie du programme Enviro-Plage pour la qualité des eaux de baignade, les 96 lacs visités dans le portrait régional concernant l'acidité et les teneurs en mercure, ajoutons par exemple les 700 barrages publics et peut-être les 500 lacs qui ont été visités lors du programme des lacs du ministère de l'Environnement et de la FAPEL, ça fait un total d'environ 2 000 lacs au Québec. Et on sait qu'il y a plus d'un demi-million de lacs. Alors, ça représente 0,003 %.

2375 Alors, ce que je veux savoir, c'est: est-ce que j'ai omis -- est-ce qu'on peut avoir un inventaire des différents lacs ou au moins une liste des lacs qui sont étudiés? Avec ce 0,003 %, si mon calcul est bon, si je n'ai pas omis divers lacs, est-ce que ça représente un échantillon acceptable pour permettre de dresser un portrait provincial de la qualité ou de l'intégrité des plans d'eau? Ça, c'est ma question.

2380 Concrètement, ce que je veux savoir, en fait, c'est, par exemple, si le 0,003 % est au Québec, dans les Laurentides qu'est-ce que ça représente? Et est-ce qu'il existe des zones rouges, comme on a vu pour la rivière du Nord? Est-ce qu'il en existe pour les lacs? Est-ce qu'il en existe ailleurs dans les Laurentides? En fait, c'est la première question.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

2390 C'est une belle question. Donc, on est vraiment sur le niveau de la connaissance que nous avons du milieu.

2395           **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, monsieur le président, au niveau des lacs, je ne crois pas qu'il y ait un suivi. Par contre, au niveau des rivières, monsieur Brouillette pourrait donner des informations.

2400           **M. DENIS BROUILLETTE :**

Monsieur le président, tout d'abord, je pense que madame Grondin est bien documentée.

2405           Au niveau des lacs, j'aimerais simplement dire, je pense que ça a été déjà mentionné, au niveau de la Direction des écosystèmes aquatiques - à l'époque, il y a différents autres noms - on a des études limnologiques au niveau des lacs et la liste des lacs étudiés est incluse dans un répertoire hydrologique, que je n'ai pas avec moi ici mais que je pourrai fournir.

2410           **LE PRÉSIDENT :**

La liste des lacs, c'est la nomenclature des lacs du Québec, ça.

2415           **M. DENIS BROUILLETTE :**

Qui ont été échantillonnés au niveau limnologique et aussi au niveau... ce répertoire-là contient aussi des données au niveau des débits des rivières et des stations de mesure.

2420           **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous en avez combien, dans votre liste, de lacs?

2425           **M. DENIS BROUILLETTE :**

Je n'ai pas le document avec moi. Je vérifierai.

2430           **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais l'ordre de grandeur?

2435           **M. DENIS BROUILLETTE :**

Des lacs qui faisaient partie du réseau à l'époque, il faudrait que je vérifie. Malheureusement, je n'ai pas le chiffre, ni pour les Laurentides. Je pourrai l'obtenir rapidement.

Donc depuis 85, on ne fait plus d'échantillonnage dans les lacs. Le personnel et les ressources ont été orientés vers les rivières avec la mise en place du Programme d'assainissement des eaux, donc pour voir l'état des cours d'eau, la qualité des eaux et l'impact et les bénéfices de l'assainissement des eaux.

Il y avait beaucoup de questions. Il y avait la question de si on a un répertoire des usages. La question des usages de l'eau a été abordée brièvement. Bien, elle a été abordée hier soir, entre autres, par monsieur Allard.

Au Ministère et à la Direction, on n'a pas un inventaire ou un répertoire publié ou un registre systématique des usages, mais à la Direction des écosystèmes aquatiques, on travaille au niveau des bassins versants depuis, en fait, quinze, vingt ans et, au fil des ans, on a accumulé toute une masse d'informations au niveau des usages qui sont utilisés. Évidemment, cette connaissance des usages là permet de faire des objectifs d'assainissement et de s'assurer de la protection et de la consolidation des usages présents dans les cours d'eau.

Donc, on a cette connaissance de façon, disons, parcellaire dans les endroits où est-ce qu'on a fait des travaux d'assainissement en aval des rejets ponctuels. On a documenté, à partir d'une pléiade de sources, on a documenté les usages présents et aussi les usages naturels ou historiques de ces plans d'eau.

Je mentionnais tantôt, au niveau de la rivière des Mille Iles, bien, v'là pas tellement longtemps, les gens partaient de Montréal pour aller se baigner dans la rivière des Mille Iles et maintenant, ce n'est plus possible. Et on espère que ça le redevienne très prochainement.

Donc, il n'y a pas de registre provincial des usages, mais on a quand même une très bonne connaissance par bassins versants. Il y avait la remarque, au niveau du portrait régional, comme quoi que trois paragraphes, ce n'était pas beaucoup pour les usages. Mais il faut comprendre que c'était une synthèse de toutes les connaissances qu'on a au niveau des usages.

Il y a un autre aspect que madame Grondin a apporté, c'est les conflits d'usages. Cette question-là, je ne peux pas dire, au niveau de notre direction, qu'on est actif ou on est sollicité au niveau de... je pense que c'est plus des discussions qui ont lieu localement. Mais bref, on n'a pas vraiment de...

Nous, au niveau de la détermination des objectifs environnementaux de rejets, les OER, on vise à assurer une qualité d'eau qui permet les usages, comme je disais, présents ou potentiels dans le milieu récepteur sans savoir si -- par exemple, il y a des usages, on le sait, qui sont conflictuels, mais on vise à ce que la qualité d'eau permette tous les usages présents.

Il y avait une question au niveau des indicateurs d'intégrité des rives. Il y a des travaux qui ont été faits à ce niveau-là. Entre autres, au niveau du Programme d'assainissement lorsqu'on faisait des interventions, au début du programme, on caractérisait les rives pour

2475 s'assurer de ne pas intervenir ou faire d'action dans des endroits sensibles. Donc, encore là, c'est plus des interventions ponctuelles.

Je ne sais pas, est-ce que j'en ai oublié ou il y a d'autres sujets?

2480 **LE PRÉSIDENT :**

2485 Vous ne semblez pas en avoir oublié, sauf que je pense que ce que madame essaie de signaler, c'est qu'il y a eu, au début des années 70 et 80, probablement dans le cadre du grand projet d'étude sur le Saint-Laurent qui a d'abord précédé le Programme d'assainissement, il y a eu un bon nombre d'études sur les rivières, mais il n'y a pas eu ensuite de mise à jour de ces études-là. C'est des études qui ont servi à la construction du programme, puis après ça...

**M. DENIS BROUILLETTE :**

2490 Il y a eu beaucoup d'études de faites, effectivement, à la fin des années 70, début 80, dans les lacs, beaucoup de lacs du Québec dont les quatorze lacs mentionnés par madame Grondin. Comme je disais, maintenant, pour la région des Laurentides actuellement, on ne procède à aucun suivi de la qualité des eaux de lacs actuellement dans la région des Laurentides et on le fait de façon vraiment très ad hoc, suite à des problèmes particuliers ou des demandes 2495 particulières. Il y a un certain suivi minimal qui est fait à certains endroits, mais présentement, dans la région des Laurentides, il n'y a pas de lac échantillonné dans ce sens-là.

**Mme AGNÈS GRONDIN :**

2500 Est-ce qu'il serait possible d'avoir accès à de l'information que vous m'avez donnée? Par exemple, vous dites que vous avez une connaissance concernant les usages. Est-ce qu'il existe un document sur lequel je pourrais réfléchir?

**M. DENIS BROUILLETTE :**

2505 Bien, ça me ferait plaisir de vous rencontrer et d'échanger toute l'information qui pourrait être pertinente pour vous. Effectivement, il y a peut-être beaucoup d'informations qui pourraient vous intéresser.

2510 **LE PRÉSIDENT :**

2515 Oui, mais là, évidemment, que vous vous rencontriez en dehors de l'audience, ça ne me fait rien là - non, non, non, au bon sens du terme, je veux dire - mais ce que je veux dire, moi, je veux savoir s'il existe des documents officiels et puis si on peut documenter ça. Parce que c'est tout le jeu de l'audience, là.

**M. DENIS BROUILLETTE :**

2520 Oui, effectivement. Bien, comme je disais, c'est qu'il n'y a pas beaucoup... en fait, il y a des études synthèses qui ont été produites par bassins versants. Il y a quarante bassins versants actuellement qui sont caractérisés pour la qualité de leurs eaux. La rivière du Nord, le dernier rapport a été publié en avril 92 et c'est un rapport qui est disponible, évidemment, et qui brosse un portrait de la qualité de l'eau des cours d'eau dans le bassin de la rivière du Nord.

2525 Il y a une étude qui a également été faite pour la rivière des Mille Îles. Donc dans les documents publiés, il y a des documents, ce qu'on appelle, nous, les rapports de bassins versants et la rivière du Nord fait partie des bassins suivis au niveau du réseau rivières, du réseau de surveillance de la qualité des eaux de surface.

2530 Au niveau des informations, d'autres documents disponibles, il y aurait, comme je vous mentionnais tantôt, le répertoire hydrologique qui contient plusieurs informations au niveau des stations d'échantillonnage dans les lacs.

**LE PRÉSIDENT :**

2535 Tous ces documents-là sont des documents publics, officiels?

**M. DENIS BROUILLETTE :**

2540 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2545 Bon. Quand quelqu'un, comme madame, fait des études, à qui est-ce qu'elle doit s'adresser pour obtenir les études et les rapports dont elle a besoin?

**M. DENIS BROUILLETTE :**

2550 À la Direction des écosystèmes aquatiques.

**LE PRÉSIDENT :**

Direction des écosystèmes aquatiques. Et ça, c'est à Québec?

2555       **M. DENIS BROUILLETTE :**

Et on a une équipe à Montréal, dont mon collègue, monsieur Primeau, je crois que vous connaissez bien.

2560       **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2565       **M. DENIS BROUILLETTE :**

Et il nous fera plaisir de fournir les...

2570       **LE PRÉSIDENT :**

Donc au ministère de l'Environnement, Direction des systèmes aquatiques, bureau central du Québec et puis bureau de Montréal.

2575       **M. DENIS BROUILLETTE :**

Oui.

2580       **M. PIERRE MARTEL :**

Monsieur le président, si vous permettez, je ne veux pas jeter d'huile, mais ces demandes...

2585       **LE PRÉSIDENT :**

Pas sur l'eau, en tout cas.

2585       **M. PIERRE MARTEL :**

... peuvent être canalisées par la Direction régionale. On est des points de service pour ce genre de demande. Et nous ferons référence à cette Direction ou à d'autres. Et, d'ailleurs, si vous le permettez, Michel Renaud de notre service de la faune régional pourrait compléter un peu l'information de notre collègue de Québec.

2595       **LE PRÉSIDENT :**

S'il y a une meilleure information, allez-y.

2600           **M. PIERRE MARTEL :**

Régionale.

2605           **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Mais la région, ça existe.

2610           **M. MICHEL RENAUD :**

Écoutez, c'est pour compléter peut-être l'information qui a été présentée par mon confrère Denis Brouillette. C'est qu'au niveau régional, le service de la faune et du milieu naturel effectue des diagnoses de façon ad hoc, selon les cas problèmes. Les diagnoses où on retrouve des problèmes avec des populations de poisson, on effectue des tests de qualité de l'eau en fonction de l'habitat du poisson, en fonction des conditions de vie.

Il y a des séries de données historiques qui existent pour plusieurs plans d'eau. Dans la région Laurentides, du nord au sud, ces données sont sur support informatique, sont sur papier mais ont été saisies en partie sur support informatique, qui peuvent être rendues disponibles également. C'est des cas ad hoc. Il y a quand même plusieurs centaines de plans d'eau qui sont considérés, surtout des lacs.

2620           **Mme AGNÈS GRONDIN :**

Est-ce que vous permettez, monsieur le président? En fait, si je comprends bien, il n'existe pas d'inventaire sur l'intégrité d'un plan d'eau. Vous parlez beaucoup de qualité de l'eau...

2625           **M. MICHEL RENAUD :**

C'est ça.

2630           **Mme AGNÈS GRONDIN :**

... mais quel est l'état des rives? Quel est l'état de l'écosystème aquatique, des milieux humides, de l'encadrement forestier? Est-ce qu'il existe des inventaires pour les lacs des Laurentides?

2635           **M. MICHEL RENAUD :**

Sur l'intégrité globale au sens forestier, malheureusement, non.

2640           **Mme AGNÈS GRONDIN :**

Bien, en fait, comme la plupart des quatorze documents dont je parle, qui posent un diagnostic environnemental, considèrent les trois systèmes qui sont essentiels à la survie d'un lac: l'encadrement forestier, la rive et l'eau, le littoral. En fait, c'est ce type d'inventaire-là que moi je recherche.

2645           **M. MICHEL RENAUD :**

Non.

2650           **M. SERGE ASSEL :**

Non, il n'est pas fait par les directions régionales et non plus, je pense, par les unités centrales au ministère de l'Environnement. Pas de façon systématique. De toute façon, encore une fois, de façon ad hoc, on a certains éléments d'information, mais pas dans le sens que vous recherchez.

2655           **LE PRÉSIDENT :**

Au fond, vous l'avez quand vous avez un problème. C'est-à-dire que quand vous devez intervenir pour l'assainissement ou quand il y a un problème localisé parce que des gens portent plainte ou il y a une controverse, à ce moment-là, il y a des études qui se font, mais il n'y a pas une chose qui s'appellerait un inventaire systématique des lacs et de leur état en fonction des trois paramètres que madame indique: encadrement forestier, état des rives et littoral.

2665           **M. PIERRE MARTEL :**

Ou encore quand il y a un projet.

2670           **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2675           **M. SERGE ASSEL :**

Mais, généralement, c'est pas fait dans le sens où madame voudrait que ce soit fait, c'est-à-dire de façon intégrée, en intégrant plusieurs problématiques. Si on fait des études de diagnose, c'est soit rattaché à des problématiques d'ensemencement ou de pêche, mais c'est toujours ciblé sur une problématique particulière.

2680 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que, à ce moment-là - ça va vous faire beaucoup de numéros de téléphone à noter - est-ce que dans d'autres ministères, il peut y avoir des études? Je pense soit au ministère de la Santé ou cet après-midi, quand j'ai posé la question à monsieur Martel sur les piscicultures, il a parlé de rejets, ils avaient des problèmes au niveau des rejets des piscicultures, donc qui s'en vont directement, en fait probablement dans certains cas dans des lacs. Est-ce que vous avez, non seulement des études de cas, mais des études sur des prévisions, soit au ministère de la Santé ou au ministère de l'Agriculture et peut-être au MRN?

2690 **LE PRÉSIDENT :**

C'est MRN qui veut répondre. Oui?

2695 **Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

Marie-Claude Lambert de Forêt Québec, unité autonome de service du ministère des Ressources naturelles. Il existe des inventaires forestiers naturellement de tout le milieu forestier et des cartes forestières 1:20 000 où, sur la carte, tu peux voir tous les peuplements forestiers en bordure des lacs et sur une banque de données que nous avons, tu peux aussi connaître le volume de bois puis qu'est-ce qu'il y a comme présence forestière sur les abords de lacs et des cours d'eau.

Il y a indirectement aussi, tu peux avoir aussi les bandes parce que ça te préoccupe beaucoup.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Juste vous adresser à moi en vouvoyant, s'il vous plaît. C'est que là, ça va très bien, vous vous entendez très bien, mais si la chicane prenait!

2710 **Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

Excusez-moi, monsieur le président.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne vous contrôlerais plus.

2720 **Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

Excusez-moi, monsieur le président, je ne connaissais pas les procédures.

**LE PRÉSIDENT :**

2725 Non, non, ce n'est pas grave. Continuez.

**Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

2730 Indirectement aussi, on peut connaître l'information sur les bandes. On fait une comptabilité forestière parce que les bandes, bon, c'est surtout peut-être les dix années qui suivent une coupe, on parle vraiment de bande riveraine entre une coupe à blanc puis le lac. Donc une dizaine d'années qui suit la coupe, on peut considérer la bande parce qu'après ça, la régénération dans la partie coupée est là.

2735 On a aussi l'information sur ce qu'on appelle nous autres comptabilité forestière, sur nos cartes forestières.

**LE PRÉSIDENT :**

2740 Très bien. Oui?

**M. MICHEL SAVARD :**

2745 En Santé, on n'a pas de banque de données sur les lacs en particulier, quoiqu'on reçoit les relevés sur les plages, il y a un programme pour les plages, ça fait que là nous sommes informés de la qualité des plages. Ça avait quand même soulevé un problème: que la connaissance sur la qualité des usages des plages, juste pour connaître la qualité des plages publiques, représente un problème.

2750 Je rappelle que jusqu'à peu près 85, c'est le ministère de l'Environnement qui assurait un peu ce programme de surveillance-là. Vers 85, si vous vous rappelez, il y a eu un transfert temporaire vers les municipalités, qui n'a pas duré longtemps en passant, ça a duré deux, trois ans, et ça a été repris très rapidement par le ministère de l'Environnement, et c'est un programme qui est volontaire.

2755 Et, pour nous, en santé publique, juste la connaissance de la qualité des plages publiques est déjà une problématique en termes des indicateurs. Les indicateurs qu'on a de contamination sont très vulnérables à la critique.

2760 Deuxième chose: c'est un programme qui est basé sur le volontariat, c'est-à-dire que ce n'est pas un programme obligatoire. Les exploitants peuvent ou pas adhérer au programme de surveillance des plages. On a des éléments qui laissent croire que lorsqu'un exploitant est plus à risque, il se retire du programme. Et ceux qui sont les plus compliant, ceux qui sont les plus fidèles au programme, c'est ceux qui s'exposent le plus à la critique.

2765

**M. PIERRE MARTEL :**

Monsieur le président, juste une petite précision tout de suite. Ça a changé l'an dernier, ça. Ce n'est plus sur une base de volontariat. C'est nous qui décidons où on va.

2770

**M. MICHEL SAVARD :**

D'ailleurs, on a fait une recommandation peut-être il y a un an et demi à l'effet que ça ne soit plus volontaire. C'est merveilleux! Ça n'a pas pris de temps avant qu'ils changent.

2775

**LE PRÉSIDENT :**

Voyez-vous, madame, un des bons effets d'une audience, c'est que les ministères peuvent se parler.

2780

**M. MICHEL SAVARD :**

C'est fantastique parce que je rappelle juste que c'était un problème, parce que quand c'était basé sur le volontariat, les plus à risque se retiraient et ici, dans notre région, une des plages qui était les plus ostracisées, c'était la plage d'Oka. Les gens disaient: «La plage d'Oka est toujours contaminée.» C'est une plage exemplaire. C'est une plage qui faisait tellement les analyses d'une façon exemplaire, qu'ils s'exposaient une fois de temps en temps. Et c'est normal un test hors norme. Et les plus déviants ne faisaient plus analyser. Ça fait que je pense que c'est vraiment un important progrès que ce soit obligatoire.

2790

Maintenant, c'est que j'avais comme l'impression que le programme de surveillance des plages du ministère de l'Environnement voulait... je pensais qu'il voulait s'en départir. En tout cas, nous, on a eu un écho à l'effet que le ministère de la Santé devait s'en occuper.

2795

**LE PRÉSIDENT :**

Vous vous trompez. C'est les plages qui veulent se départir du ministère de l'Environnement.

2800

**M. MICHEL SAVARD :**

Bien, ça, je pense que c'est peut-être... mais les deux points étaient pas mal vrais. Et à votre question pour l'usage sur les piscicultures...

2805

**Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

Oui, puisqu'il s'agit d'un des éléments, l'eau.

**M. MICHEL SAVARD :**

2810

Dans le domaine de la santé, nous, l'usage des piscicultures, on pense que les conflits d'usages... de toute façon, on ne soumet pas de conflit d'usages, mais nous, en santé publique, le seul cas qui est un cas accidentel ou occasionnel, il y a un cas d'un lac où c'est un lac où il y a très peu de circulation et il y a une croissance très importante d'une certaine algue verte bleue qui pousse à l'intérieur, les cyanobactéries, et il s'adonne que ce n'est pas juste les piscicultures qui peuvent émettre -- la présence de phosphore peut augmenter le risque de croissance des cyanobactéries.

2815

Autour du lac, il y a des riverains et on sait très bien qu'ils peuvent renvoyer de la lessive, il y a d'autre chose qui a du phosphore. Mais il s'adonne qu'il y a une pisciculture et un de nos toxicologues associe une possibilité que la pisciculture provoque une croissance accrue de cyanobactéries, et ça fait près de deux ans, je pense, à l'aide des gens du ministère de l'Environnement, qu'on limite l'usage de la consommation et on limite l'usage de la baignade aux riverains, dû à cette croissance excessive-là.

2825

Parce que les cyanobactéries, actuellement, si vous en recherchez, vous allez en trouver partout. Il y en a un peu partout de cyanobactéries. Mais quand il y en a beaucoup et quand il y a évidemment une croissance, on appelle ça une fleur d'eau, quand il y en a, on ne peut pas faire autrement en santé publique que recommander de ne pas consommer cette eau-là et de ne pas se baigner. C'est une question de bon sens et d'hygiène. Et on a assez de données pour dire qu'en santé publique, on recommande aux gens de ne pas consommer ni se baigner là où il y a une croissance, et la pisciculture peut-être aurait un lien.

**Mme AGNÈS GRONDIN :**

2835

Me permettez-vous...

**LE PRÉSIDENT :**

2840

Oui, allez.

**Mme AGNÈS GRONDIN :**

2845

... un dernier. Je constate, avec les réponses que les ministères m'ont données, que finalement il existe une certaine connaissance mais elle est éparsillée un peu partout.

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

2850

**Mme AGNÈS GRONDIN :**

2855

Alors comment les ministères entendent faire pour intégrer ces connaissances-là dans une perspective de gestion intégrée de l'eau ou de gestion durable et comment les différents ministères entendent faire pour remplir les boîtes noires ou pour chercher la connaissance qui manque?

**LE PRÉSIDENT :**

2860

C'est le genre de question qu'on ne veut pas avoir, vous savez. Donc, vous voyez, au niveau où on est, il y a des affaires qui sont intéressantes par ailleurs. Donc, vous voyez, il y a une connaissance, il y a effectivement une connaissance sectorialisée et c'est en général pas une connaissance gratuite ou systématique, c'est une connaissance qui est liée à des problèmes ou à des fonctions. Mais il n'y a pas une démarche globale de connaissance au niveau où on en est.

2865

Un des éléments qui a été donné hier, c'est le fait qu'à travers l'audience s'établit un portrait régional et le ministère de l'Environnement nous a indiqué que ça deviendrait un exercice permanent, et donc, on est en train de voir une forme d'intégration de ça.

2870

Donc, on va aller poursuivre votre question aux deux niveaux où vous la posez: comment on peut intégrer les connaissances des différents secteurs dans l'appareil gouvernemental et comment on peut ou on pourrait combler les vides, ce que vous appelez les trous ou les zones non couvertes.

2875

**M. PIERRE MARTEL :**

2880

Monsieur le président, j'aimerais aussi ajouter un autre élément relativement récent et nouveau. Les ministères et organisations, pas juste entre eux mais aussi avec les communautés, ont eu énormément et ont toujours des problèmes à partager et échanger les informations et les données. Il y a une accélération assez importante depuis quelques années à peine d'outils, maintenant, qui vont nous permettre de plus en plus de partager ces connaissances-là, il s'agit des systèmes d'information géographique ou plus communément appelés la géomatique.

2885

2890

Nous commençons, nous sommes à l'aube de ces échanges et ces partages d'information. Plusieurs d'entre nous au Ministère, même régionaux, disposons depuis quelques mois, quelques années à peine de ces outils pour lesquels nous commençons à être un peu plus familiers. Et il y a déjà des tribunes, par exemple dans la région des Laurentides, la conférence administrative régionale qui est formée des directeurs régionaux, a créé récemment un groupe géomatique et aménagement et usage du territoire.

Donc les ministériels - je pense au MAPAQ, je pense au MRN Forêt ou MRN Terres, au ministère de l'Environnement, au ministère des Transports, ceux qui ont une interface avec le territoire et son utilisation et son aménagement - ont pris un engagement ferme de mettre en commun leurs données, couche par couche comme on dit en géomatique, et on imagine que d'ici peut-être cinq ans, on va avoir fait des progrès assez importants dans ce partage. Je ne veux pas non plus établir que c'est un rêve ou un mythe, la géomatique, mais on est dans une époque où on a des outils plus performants, plus accessibles, moins coûteux. Les données, qui sont la partie importante des coûts, sont plus accessibles.

Enfin, j'ose espérer que d'ici peut-être cinq ans, dans la région des Laurentides comme ailleurs au Québec, dans le cadre en passant du plan géomatique gouvernemental qui a des orientations très claires là-dessus où on pourra franchir des pas importants et aussi les partager, ce qui est très important, avec les organismes du milieu, que ce soit le Conseil de l'environnement, le CRD ou tout autre.

## **LE PRÉSIDENT :**

2910 | Madame?

**Mme DOMINIQUE ALLARD :**

Monsieur le président, je suis Dominique Allard, représentante du ministère des Ressources naturelles, secteur Terres, bureau local de Sainte-Agathe et Mont-Laurier. De façon plus concrète, actuellement en ce qui concerne les échanges entre ministères, on a des tables de concertation qui sont présentement en place et qui réunissent tous les gens du milieu, que ce soit des gens du milieu municipal, des ZEC, des ministères, ministère de l'Environnement, tous ceux qui sont concernés par les plans d'eau, ces gens-là se réunissent et déterminent des plans directeurs de mise en valeur. Ça, ce sont des moyens concrets actuellement qu'on a dans les Laurentides.

## **Mme AGNÈS GRONDIN :**

2925 J'ai ma deuxième question. Est-ce que vous permettez? Elle est rapide et plus spécifique.

## **LE PRÉSIDENT :**

2930 J'espère qu'elle est plus circonscrite que la première, s'il vous plaît.

## **Mme AGNÈS GRONDIN :**

2935                   Le Conseil régional d'environnement des Laurentides, plus de la moitié des membres, ce sont des associations de lacs. Dans la foulée des transferts de responsabilité vers les municipalités et en discutant des préoccupations environnementales des associations de lacs, je constate que de nombreuses associations de lacs sont souvent les seules à assumer les problèmes environnementaux concernant leurs plans d'eau.

2940                   Plusieurs d'entre elles doivent s'adresser auprès de consultants, avec le Programme des lacs qui est disparu, plusieurs des associations de lacs doivent s'adresser à des consultants privés pour évaluer l'intégrité de leurs plans d'eau. Le budget qui est alloué à cette fin est souvent largement dépassé pour estimer uniquement la qualité de leur eau. Et c'est déjà difficile de choisir les paramètres, quels paramètres, quelle période, quel échantillonnage, alors ils ne sont pas toujours en mesure de déterminer comment contrôler le travail de ces consultants-là.

2945                   La question de l'état de santé des rives et la question du paysage restent souvent, pour ces associations-là, des objectifs lointains qui restent des voeux pieux finalement.

2950                   Ma question est: dans ce contexte-là, quel est le support du ministère de l'Environnement et du ministère des Affaires municipales pour aider ces associations-là? Et c'est la même question pour, par exemple, parce que j'ai eu à consulter plusieurs inspecteurs municipaux et j'ai constaté souvent qu'ils étaient ou débordés, ou mal informés, ou pas du tout sensibilisés à la problématique de l'état de santé des lacs sur leur territoire. Alors comment on peut aider les associations et les inspecteurs municipaux? Donc, c'est en termes de ressources financière, technique, quelle que soit l'aide.

**LE PRÉSIDENT :**

2960                   Alors la question du Programme des lacs et de ses héritiers potentiels a été évoquée dans la région de Sherbrooke. On en a discuté assez longuement pour savoir qu'est-ce qu'il était advenu, quand est-ce que le programme était disparu et comment un certain nombre des fonctions que ce programme-là assumait ont été réaménagées ou réassumées autrement. Il y a quelques informations que vous allez trouver.

2965                   Et, donc, on peut quand même voir quand les associations de lacs veulent faire des interventions d'étude sur leurs lacs, comme dit madame, souvent tout l'argent passe même déjà à l'établissement des paramètres à étudier, est-ce qu'il y a un support que le MEF, que le MAM donnent à ces associations de lacs, premièrement.

2970                   Deuxièmement, quels sont les supports qu'on peut donner aux inspecteurs municipaux qui doivent gérer un certain nombre de règlements, y compris d'environnement, et qui doivent aussi agir comme conseil auprès souvent des associations de lacs.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2980 Si vous permettez, monsieur le président, je vais commencer par votre dernière question. Alors on sait qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le schéma d'aménagement fait obligation pour la municipalité régionale de comté d'intégrer dans son schéma d'aménagement des dispositions relatives aux zones d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou, pour des raisons de protection de l'environnement, des rives du littoral et des plaines inondables. Donc, cette intégration-là de cet article-là s'est faite par une modification en 93, année du retrait du Programme des lacs entre autres.

2985 Il y a aussi dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme toujours cette obligation-là du schéma d'aménagement de déterminer tout ou partie du territoire présentant pour la MRC un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. Ça, c'est au niveau de la MRC. Donc, l'intégration de la Politique de protection des rives, le support qu'on fait aux inspecteurs municipaux pour la formation au niveau de la Politique de protection des rives, l'intégration donc au schéma par le jeu de la conformité de la Loi fait en sorte que le règlement de zonage doit se conformer.

2995 Alors si la MRC - et sachons que le schéma d'aménagement est soumis à la population, donc les pressions se font à ce niveau-là - intègre des préoccupations écologiques, intègre la Politique de protection des rives, forcément les règlements de zonage devront en tenir compte légalement.

3000 Et on retrouve dans les règlements de zonage, que ce soit des dispositions concernant l'interdiction des remblais, les travaux, obliger tout propriétaire à se doter d'arbustes, d'arbres, pour les questions de santé publique aussi des sources de contraintes dues à des facteurs humains - on retrouve ça au paragraphe 16.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - donc, et toute la question aussi des facteurs environnementaux pour la protection de l'environnement, des rives du littoral et des plaines inondables se retrouve également dans les règlements de zonage.

3005 Donc on a des éléments, un corpus législatif et réglementaire possible pour la municipalité de se doter d'outils. Ces outils-là, une fois intégrés dans leur schéma d'aménagement, le législateur leur a donné des pouvoirs en matière de zonage. En adoptant le règlement, ils épuisent leur pouvoir en matière de zonage, comme initiateur, et par la suite, ils devront partager ce pouvoir-là avec les citoyens par le jeu des modifications et des modifications de zonage qui sont soumises à la population.

3015 Lorsque le schéma est prêt, il est envoyé au ministère des Affaires municipales qui consulte l'ensemble des ministères du gouvernement, dont le ministère de l'Environnement, pour connaître si on est d'accord avec ce qui est intégré dans le schéma d'aménagement. Et avec ce jeu-là, on peut aider la municipalité à mieux définir ces paramètres-là dans le schéma d'aménagement. Donc, il y a quand même une foule de points qui aident la municipalité et qui contribuent au niveau environnemental.

3020                   Donc la deuxième question, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

3025                   C'est parce que le gros problème qu'on a avec ça - et on l'a toujours à chaque fois qu'on en discute - c'est que ça devrait être comme ça si on avait suivi les règlements, si on avait suivi le due process défini par la loi, etc. Dans la réalité, ce dont les gens se plaignent, c'est que ce n'est pas comme ça que ça se passe, parce que ça ne se fait pas. Et c'est toujours la tension entre l'état de droit et l'état de fait. L'état de droit a prévu la chose. L'état de fait, la personne demande: «Qu'est-ce que vous faites pour aider les inspecteurs municipaux parce que sur le terrain, les inspecteurs municipaux ne semblent pas suffisamment formés, pas compétents, pas soutenus.» Qu'est-ce qui est donné pour qu'ils soient soutenus?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3035                   Là, je vous parlais des outils. C'est la formation des inspecteurs qui est donnée au niveau de la Politique de protection des rives, notamment. Via l'UMRCQ, le Ministère s'est retiré des cours comme tels. Il donnait des cours sur le Q-2,r.8 à une certaine époque, sur la protection des rives également. On n'a plus les moyens, en termes de ressources humaines et financières, pour faire la formation. Donc, on s'associe à l'UMRCQ notamment pour donner 3040 cette formation-là aux inspecteurs et à la Corporation, la COMBEQ, la Corporation des inspecteurs en environnement.

D'autre part, au niveau financier...

**LE PRÉSIDENT :**

Juste, par exemple, cette année, en 99, est-ce qu'il y a eu des activités de formation des inspecteurs auxquelles vous avez pu participer, soit en soutien?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3050                   Oui, monsieur le président, et je pense que la Direction régionale a dû participer à certaines portions de cette formation-là, soit en la donnant elle-même ou soit en contribuant... À ça, on pourrait y rajouter. Je ne sais pas si mes collègues de la région veulent faire du pouce là-dessus? Pas nécessairement? Bon. Mais la réponse à votre question, c'est oui.

3055                   Au niveau financier, le ministre de l'Environnement, le 26 avril dernier, comme vous le savez sans doute, monsieur le président, a attribué ou dégagé un budget de l'ordre de 500 000 \$, une aide supplémentaire de 500 000 \$, qui vient s'ajouter au 1.5 million \$ qui était déjà attribué par le passé. Donc on parle de 2 millions \$ l'enveloppe globale accordée annuellement aux organismes environnementaux par le ministère de l'Environnement, soit une augmentation de 33 %.

3065 Cet apport financier-là, monsieur Bégin, sa volonté, c'est de consolider l'action des groupes environnementaux et 60 % des nouvelles ressources, soit 300 000 \$ seront consacrés au financement statutaire de groupes d'envergure nationale. Donc, cela va permettre aux principaux groupes environnementaux du Québec de se doter d'une permanence et de consacrer, comme il se doit, comme le ministre l'avait exprimé, plus de temps à la mise en oeuvre du développement durable qu'à la recherche de financement. Alors je cite les mots 3070 mêmes de monsieur Bégin.

3075 Et le 200 000 \$ restant sera consacré sur appel de proposition auprès des groupes à des projets dans le contexte des priorités du ministère de l'Environnement. Alors, pour 99-2000, ces priorités, ce sont les changements climatiques, la gestion de l'eau, bien sûr, la pollution d'origine agricole et la gestion des matières résiduelles. 150 000 \$ seront également dédiés à ces priorités dans le cadre du Programme Action-Environnement et Faune, donc qui viennent se rajouter déjà au Programme Action-Environnement. On vous a annoncé au cours de vos audiences que la date limite était le 9 avril, donc ça ira à l'année prochaine.

3080 Donc, tout ça fait que cette rencontre-là avait réuni dix-sept groupes environnementaux du Québec pour faire cette présentation-là. Donc au niveau financier, la volonté du Ministère est quand même présente pour aider ces groupes qui peuvent, en ayant un certain financement, s'attacher aux questions environnementales, de concert avec les municipalités.

3085 **LE PRÉSIDENT :**

3090 Est-ce que ça veut dire qu'une association de lac qui veut faire une étude sur son lac et développer un plan d'intervention, c'est le genre de choses qui peuvent être subventionnables? Pas cette année parce que l'enveloppe est fermée, mais l'année prochaine. Est-ce le genre d'opération éligible au programme?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3095 Au Programme Action-Environnement, je ne sais pas si on peut m'aider dans les critères, mais il faudrait voir -- je pourrais vous revenir là-dessus pour voir si ça entre dans les critères Action-Environnement. Oui, on pourra vous revenir là-dessus demain ou plutôt lundi.

**LE PRÉSIDENT :**

3100 Lundi, on va en avoir quelques-unes d'autres à traiter. Voyez-vous, ça vous donne un peu...

**Mme AGNÈS GRONDIN :**

3105 Une idée, mais en fait, ce que, moi, je voulais savoir, c'était surtout sur... C'est très intéressant de former, par exemple, les inspecteurs municipaux mais, moi, je constate qu'au niveau du contrôle, quand c'est le temps d'aller sur le terrain et de contrôler, par exemple, l'état de santé des rives, est-ce qu'il y a du remblayage qui se fait dans le littoral, ça, c'est une autre question. Souvent, ils n'ont pas les ressources, surtout les petites municipalités, pour effectuer  
3110 un contrôle systématique sur tous les plans d'eau des Laurentides.

**M. PIERRE MARTEL :**

3115 Monsieur le président, je vous fais remarquer qu'on traite les plaintes au ministère de l'Environnement aussi et que certaines fois, ça donne des résultats relativement spectaculaires. Je pourrais vous parler d'une ordonnance qui est publique, que j'ai ici, où on a fait par ordonnance retirer 5 000 mètres cubes de remblai, ici dans la région des Laurentides, à des citoyens.

3120 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**Mme AGNÈS GRONDIN :**

3125 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3130 Ça marche? C'est moi qui vous remercie, madame Grondin.

Monsieur Robert Lajeunesse, s'il vous plaît.

3135 **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Monsieur le président, les membres du Bureau, messieurs, mesdames, Robert Lajeunesse de l'Association des résidants du Grand Lac Nominingue. Là, je suis un petit peu embarrassé parce que j'avais une question à poser, puis je pense qu'on a beaucoup discuté.

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Laissez-la tomber. Laissez-la tomber.

3145 **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Peut-être une question un peu plus précise, qui relève du défunt Programme des lacs, au sujet de la régénération des rives. Dans ce temps-là, on pouvait obtenir des arbustes qu'on pouvait planter sur le bord des rives pour retenir la terre, pour empêcher... pour protéger la rive, pour garder la fraîcheur du lac, pour empêcher l'érosion du sol qui cause de la surfertilisation du lac et qui cause aussi la surcroissance des algues et puis qui prend l'oxygène de l'eau, tout ça. Puis, monsieur, tout à l'heure a mentionné que c'était important, on demande ça aux riverains de planter des arbres sur le bord.

3155 Bon, il y avait un programme comme ça, puis le programme n'existe plus. Et puis on voulait savoir s'il y a quelque chose d'équivalent. Parce qu'il y avait des serres gouvernementales, je pense, deux serres, des pépinières. Ils faisaient croître ces arbres riverains là, indigènes, puis ça, je pense que ça n'existe plus. Dans ce temps-là, on avait les arbres et les vignes gratuitement. On coordonnait tout l'effort, on allait voir les riverains, on plantait ça tout partout. Maintenant, après ça quand ça a pris fin, on nous a dit que ça coûtait 5 \$ le plant de l'entreprise privée. C'était impossible parce que ça en prend des centaines et des centaines, ça fait que c'est des sommes astronomiques pour une petite association de lacs.

3165 Donc, je voulais savoir s'il y avait quelque chose d'équivalent pour remplacer ce programme-là ou s'il y aurait un moyen qu'on pourrait procéder pour continuer à faire la régénération des rives. J'ai entendu parler des associations, hier, pas ici, puis certaines associations obtiennent des plants gratuitement encore. Je sais pas d'où, peut-être des fondations environnementales, je ne le sais pas, mais je voulais juste savoir s'il y avait quelque chose qui pourrait être fait dans ce sens-là.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Alors rappelons que du temps du Programme des lacs, il y avait développé des pépinières qui donnaient aux gens ce qu'on appelle de la fardoche. Vous rappelez-vous de l'expression?

3180           **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Oui. Il y a un conseiller qui avait déjà dit: «Il y en aura pas de fardoche au débarcadère.»

3180

3185           **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Donc des plantes aptes à s'adapter et à protéger la rive. Cela a été aboli. Est-ce qu'on peut donner des moyens aux gens pour que ça soit moins coûteux pour eux. Est-ce qu'il existe soit dans le privé, soit dans le public, des ressources à cette fin?

3185

3190           **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, monsieur le président, le Programme des lacs a été aboli, comme vous le savez. C'est ce qui a initié votre question, d'ailleurs, sur le dépôt du budget depuis. Alors il n'y a pas eu de remplacement comme tel de ce programme-là. Maintenant, à savoir s'il y a des consultants -- ou je ne sais pas si mes collègues ont des éléments de réponse? Alors c'est la Politique de protection des rives qui s'applique.

3195

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y en a pas parmi vous qui... au ministère des Terres et Forêt, vous en donnez des arbres, vous autres aussi, pour différentes choses?

3200

**M. PAUL MEUNIER :**

Je vais laisser ma collègue de Forêt Québec vous présenter quelques éléments de réponse.

3205

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3210

**Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

3215

Définitivement, notre Ministère produit des arbres forestiers, pas des essences colonisatrices de bord de l'eau. Par contre, il y a certaines associations de villégiateurs qui nous en demandent pareil, de l'épinette ou surtout des plants résineux. On produit des plants résineux et des plants feuillus. Puis dans le cadre de la Semaine de l'arbre et des forêts, c'est souvent dans ce cadre-là, presqu'exclusivement dans ce cadre-là de toute façon qu'ils peuvent en avoir de disponibles pour ce type d'utilisation-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3220           Mais est-ce que vous développez les petits arbustes, c'est les noms que je cherche là...

**Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

3225           Des myriques, des choses comme ça, des espèces de bord de l'eau, non, on ne produit pas ça. On produit des arbres à des fins de production de matière ligneuse.

**LE PRÉSIDENT :**

3230           Y en a-t-il un certain nombre qui, malgré tout, serait recommandable pour la stabilisation d'une rive?

**Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

3235           Je ne veux pas aller bien loin sur ça, mais définitivement, pour moi, un arbre, ça stabilise, puis je suis sûre que certaines espèces -- de toute façon, naturellement l'épinette blanche, on en voit souvent sur le bord des lacs, donc pour moi, comme on dit, c'est mieux que rien. Ce n'est pas la meilleure espèce colonisatrice. Je ne peux pas aller plus loin que ça, je n'ai pas d'expertise dans ça.

3240           **LE PRÉSIDENT :**

3245           Mais est-ce que vous pouvez exercer des pressions pour développer ce genre de service dans votre grande sensibilité aux cours d'eau maintenant? Avec ce qui est en train d'émerger dans l'opinion publique sur l'état de la forêt et de son exploitation, ça pourrait être intéressant que vous puissiez aussi donner des petites plantes herbacées ou de l'aulne rugueux, entre autres, et un certain nombre de plantes de stabilisation. Parce que c'est ça que vous voulez, vous?

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

3250           Oui, c'est ça que je veux, parce que ce qu'on veut, ce sont des arbustes. Voulez-vous, vous avez une partie de votre terrain qui donne sur le lac et puis vous voulez stabiliser la terre. Là, si vous mettez des arbustes, il y a des vignes, des fois, pour cacher des murs de pierre. Bien, les arbustes, ça reste pas gros, ça devient pas haut, les aulnes... pas les aulnes crispées, mais je veux dire...

**LE PRÉSIDENT :**

Rugueux?

3260

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

L'aulne rugueux, mais ça, ça vient gros un peu. Mais il y a les autres arbustes, qui est un peu plus petit, ça vient jamais haut. Ça fait que ça cache pas la vue, c'est idéal. Un pin blanc, ça va monter 100 pieds de haut là. Ça fait que ça stabilise, mais c'est pas vraiment... puis c'est pas indigène, ça non plus.

3265

Parce que sur le lac, moi, j'en ai fait beaucoup, puis vous arrivez à des endroits, vous plantez des arbustes, puis vous arrivez justement à des arbustes qui étaient là avant. Ça veut dire qu'ils ont commencé, sans le savoir, par ignorance, ils ont enlevé ça, puis là on remet exactement la même chose. C'est pour ça qu'on veut les arbustes qu'on avait autrefois, que c'est l'idéal. Puis c'est très résistant dans le sable sec, dans l'eau, ça peut être inondé et puis c'est naturel. Ça pousse comme ça naturellement.

3270

**LE PRÉSIDENT :**

Alors vous avez là des serres et des ressources. Poussez dessus, vous allez peut-être obtenir d'ici 20 ans des services à ce niveau-là.

3275

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Ministère des Richesses naturelles.

**LE PRÉSIDENT :**

3280

Département Forêt.

**Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

3285

C'est Forêt Québec.

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Forêt Québec.

3290

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3295

Monsieur le président, le Programme Action-Environnement effectivement permet: sont admissibles au programme les projets ou études ayant pour but de favoriser la protection des cours d'eau, la conservation des eaux souterraines et la qualité de l'eau potable. Donc la protection des cours d'eau. Et donc...

**LE PRÉSIDENT :**

3305           Ça serait éligible à ce genre de programme.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3310           Je le pense. En principe.

**LE PRÉSIDENT :**

3315           Ça, c'est pas cette année, mais rendu à l'automne, commencez à vous préparer pour appliquer pour l'année prochaine.

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

3320           Oui, c'est ça, pour le printemps prochain.

**LE PRÉSIDENT :**

3325           Oui.

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

3330           J'avais un deuxième sujet, c'était au sujet du contrôle des traitements des eaux usées par les municipalités. Et puis il y a des municipalités qui n'ont pas de système de collecte des eaux usées des domiciles, même dans le village. Il n'y en a pas du tout. Ça fait que tout ce qu'il reste, c'est Q-2,r.8, c'est le règlement au sujet des résidences isolées pour le traitement des eaux usées, Q-2,r.8.

3335           Maintenant, ça, c'est appliqué ou pas appliqué par la municipalité, parce que Q-2,r.8, ça dit comment faire une fosse septique, comment faire un champ d'épuration et la fréquence des vidanges et tout ça. C'est bien précis. La vidange est faite aux deux ans pour les résidants et quatre ans pour les occasionnels comme on dirait. Mais ça ne se fait pas.

3340           Et puis là, on se demande, comme dans une MRC la plus au nord des Laurentides, il y avait un budget de 150 000 \$ pour pouvoir établir une politique pour faire appliquer Q-2,r.8. Sauf que là, voilà deux mois, ils ont donné l'argent pour développer, mettre en valeur la voie linéaire, le Parc du petit train du nord. Ça fait que là, oubliez ça de la MRC la plus au nord des Laurentides. Ça fait que les municipalités, elles, essaient de faire quelque chose, mais le font pas parce que c'est le conseil municipal contre les électeurs qu'on pourrait dire un peu. Ça fait que là, ça reste comme ça.

3345        Nous autres, à l'association, on a écrit à la municipalité pas plus tard qu'il y a deux semaines pour demander de développer une politique de vidange des fosses septiques, parce qu'ils n'en ont pas. Puis on veut ça pour deux raisons: pour que la loi soit respectée, pour une chose; puis deuxièmement, pour savoir où elles sont parce qu'ils savent même pas, bien des fois, qui en a, si vous avez un puisard ou si vous avez rien. Puis ça, ça inclut le village là.  
3350        C'est tous les citoyens.

              Nous autres, sur le Grand lac, on s'en occupe activement depuis des années. C'est la raison de la fondation de notre association. Donc, on peut dire que c'est pas mal bien autour du Grand lac, mais à part de ça, c'est pas comme ça. Ça fait que là, de plus en plus les ministères délèguent des responsabilités aux municipalités, mais là, la municipalité, elle, elle fait pas appliquer ou elle n'a pas les moyens de le faire, la MRC se désiste, puis dans Q-2,r.8, c'est dit spécifiquement que la MRC ou la municipalité doivent faire appliquer ce règlement-là.

3360        Puis s'ils le font pas, ma question, c'est c'est quoi notre recours? À qui on demande: «Dites donc à la MRC ou à la municipalité de faire quelque chose?» Puis Nominingue, c'est pas la pire, en plus de ça. Vous avez vu La Macaza qui a des problèmes, c'est rendu dans les journaux, dans le Journal de Montréal, puis tout ça. Ça fait qu'eux autres, ils essaient de faire quelque chose, puis c'est la bataille dans le village, puis dans la municipalité.

3365        Est-ce qu'il y a d'autres instances, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est nommé au gouvernement pour dire aux municipalités: «Vous avez une responsabilité, bien, faites-la.»

**LE PRÉSIDENT :**

3370        On a eu beaucoup d'échanges là-dessus, parce que vous n'êtes pas le premier qui vient se plaindre devant la Commission que le règlement sur les résidences isolées est mal appliqué par les municipalités. Parmi les affaires qui ont circulé, les points d'information, ce règlement-là est en révision fondamentale et ça, on a eu beaucoup d'information que vous allez trouver dans les transcriptions. Et pour ce qui est maintenant de qu'arrive-t-il ou quels sont les recours quand soit au niveau des MRC, soit au niveau des municipalités, le règlement appelé techniquement Q-2,r.8 n'est pas mis en oeuvre, n'est pas appliqué adéquatement.

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

3380        Monsieur le président, est-ce que c'est Q-2,r.8 qui va être révisé fondamentalement?

**LE PRÉSIDENT :**

              Oui, oui, oui. Oui, oui.

3385        **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Ah! oui?

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. En fonction d'une flexibilité sur les méthodes.

3395 **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Oui, oui. Mais est-ce que ça veut dire, est-ce qu'il y a une réponse ou il n'y a rien à faire actuellement?

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, il y a quelque chose à faire. C'est que notre collègue est en train de fouiller dans son Code.

3405 **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Excusez-moi.

3410 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que parmi les réponses qui nous ont été données jusqu'à maintenant, c'est que c'est un règlement délégué. Quand il est délégué, il est délégué. Donc, on ne peut plus intervenir dessus. D'un premier niveau, un citoyen peut se plaindre et aller en Cour, si ma mémoire est bonne, mais il y a aussi différentes formes de contrôle et c'est sans doute ça que monsieur Latulippe est en train de chercher à travers sa documentation.

3415 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement, monsieur le président, le règlement Q-2,r.8, comme vous l'avez signalé, est d'application municipale. C'est le seul règlement en vertu de l'article 87 qui est délégué aux municipalités comme application en vertu de l'article 87 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

3420 Maintenant, comme vous l'avez également souligné, la municipalité, avec le nouveau projet, pourrait gérer la vidange des fosses septiques en fonction de l'épaisseur des boues dans la fosse et donc varier la fréquence de la vidange, selon ce qu'elle estime justifié. Elle contrôlera aussi la disposition de ces boues-là, dans l'optique où la personne qui s'engage à faire la vidange des fosses septiques devra également établir où elle ira pour en disposer.

3430 Par ailleurs, comme je vous l'ai déjà signalé, dans la cause Lacroix contre Corporation de Saint-Eugène-de-Guigues, on avait fait en sorte que la Cour avait tenu responsable une municipalité pour ne pas avoir fait respecter le règlement municipal. À l'époque, c'était fondé sur l'article 88.

**LE PRÉSIDENT :**

3435 Et ça, à ce moment-là, ça prend un citoyen qui poursuit la municipalité devant le tribunal.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3440 Oui, parce que la municipalité doit appliquer son règlement. Maintenant...

**LE PRÉSIDENT :**

3445 Mais ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui le fait?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, absolument pas.

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est une action des citoyens qui intentent une poursuite à la municipalité.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3455 Voilà. Et il y a plusieurs façons d'agir dans ce cas-là. Les termes de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui disposent que «nul ne peut dégager» ont fait l'objet de plusieurs poursuites au niveau de l'atteinte à la santé ou la sécurité ou au bien-être, au confort de l'être humain, lorsqu'on peut démontrer un préjudice que l'individu subit de ce fait-là.

3460 Également, une municipalité avait été retenue pour avoir -- une personne avait été recherchée en Cour pour avoir déversé dans un fossé au lieu d'avoir l'équipement adéquat. Donc il y a des recours sans l'ombre d'un doute. Et les municipalités qui font appliquer leur règlement - on peut parler d'infractions - les infractions aux règlements municipaux sont habituellement de l'ordre de 300 \$ si ça n'a pas été modifié depuis au Code. Mais des méthodes par injonction quadruplent et centuplent presque les pénalités, parce que vous savez que dans le cadre d'une injonction, ça représente des sommes assez impressionnantes. Donc, parfois, les procureurs prennent d'autres biais que les règlements municipaux pour arrêter une situation et ça a un impact financier plus important.

3470

3475                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

                        Monsieur le président, si vous permettez. Monsieur Latulippe, dans la refonte que vous faites présentement du Q-2,r.8, est-ce que vous avez aussi dans votre pensée ce que ça peut signifier pour un simple citoyen, dans un petit patelin, d'avoir à poursuivre sa municipalité, alors qu'il est lésé parfois de façon assez importante. Je m'imagine, moi, à Sainte-Pétronille, entreprendre une poursuite contre ma municipalité. Je suis aussi bien de déménager parce qu'on en a pour des générations à avoir des problèmes par la suite. Alors, est-ce que vous pensez à ça?

3480                   **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

                        On peut y penser, mais parfois ça reste là. Je vous donnerai une analogie. Si vous avez un billet d'infraction de 35 \$, par exemple, pour avoir brûlé un feu rouge, et qu'on a indiqué sur le constat d'infraction le mauvais numéro de la plaque, vous pouvez contester en Cour. Ça va vous coûter probablement en Cour municipale 85 \$ pour le contester. Alors donc, souvent les coûts de contestation freinent les actions et ça fait partie des critères que la société s'est donnés.

3490                   Alors, c'est bien sûr que les procédures sont là. On note, par exemple, au niveau de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, on a parlé de l'aménagement des lacs, toute construction qui serait désavantageuse pour l'environnement, on a des recours qui sont inscrits dans les lois. Encore faut-il les prendre et aller au nom de l'intérêt public se faire le défenseur. Quand c'est une question de dommages et intérêts, on peut rectifier la situation, mais ça peut engendrer des coûts.

3495                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

                        Ce n'est pas rien que ça. Je pense aux relations humaines aussi. Dans les petites localités où tout le monde se connaît, ça crée des problèmes et c'est probablement une mesure qui ne va pas inciter quelqu'un à faire reconnaître ses droits, surtout quand il est lésé.

3505                   **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

                        La réglementation municipale fait en sorte que les gens qui la dirigent sont des élus. Alors c'est parfois aux élections que ça se passe.

**LE PRÉSIDENT :**

3510        Alors, vous voyez qu'au fond, c'est le genre de chose qui a été déléguée aux municipalités. Le ministère de l'Environnement, sur ça, ne réintervient pas. Ce que vous devez faire, c'est clair, c'est des luttes locales pour obtenir que les municipalités assument leurs tâches et leur devoir. C'est leur devoir d'appliquer ça, mais ne l'appliquent pas.

3515        **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

              Je n'ai pas compris, monsieur le président. Il faut faire quoi? Il faut faire des... je n'ai pas compris.

3520        **LE PRÉSIDENT :**

              Des luttes locales.

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

3525        Des luttes locales, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3530        Locales. Vous êtes un vieux militant, vous savez ce que c'est. Alors ça, c'est la place ou c'est la manière parce que dans d'autres affaires tantôt, on vous a dit: «Avertissez donc la région. La région peut intervenir.» Mais dans ce règlement qui est vraiment tout à fait délégué, il n'y a pas de possibilité de réintervenir, de forcer la municipalité. Parfois, il y a du brassage de bras qui se ferait, on l'a vu dans certains coins où malgré tout la région intervient, puis avec 3535 quelques téléphones finit par faire comprendre aux gestionnaires que ça peut être différent, mais légalement il n'y a pas de possibilité.

**M. ROBERT LAJEUNESSE :**

3540        Puis pour le résidant, lui, est-ce qu'il peut invoquer des droits acquis s'il n'est pas conforme, si c'est vraiment pas une fosse septique qu'il a dans le sens de Q-2,r.8? Est-ce que c'est vrai qu'on peut demander à la municipalité de démontrer qu'il y a pollution, même s'il y a un tuyau qui coule comme ça, puis il faut qu'ils démontrent, eux autres, hors de tout doute. C'est ça que la municipalité nous répond. On dit: «Fais appliquer le règlement.» «Ah! bien, ça fait longtemps qu'il est là, puis il faudrait faire des démarches pour prouver qu'il pollue.» Pourtant, moi, j'ai lu le règlement, je ne suis pas un juriste, mais j'ai pas lu ça dans le règlement. C'est bien clair dans le règlement.

3550 **LE PRÉSIDENT :**

Mais s'il est là depuis avant l'application de la mise en oeuvre du règlement?

3555 **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

1982.

3560 **LE PRÉSIDENT :**

Oui? Si la personne a une installation en place avant la mise en place...

3565 **M. PIERRE MARTEL :**

S'il est là avant mais qu'il pollue...

3570 **LE PRÉSIDENT :**

Il a son droit acquis.

3575 **M. PIERRE MARTEL :**

... il n'a pas le droit.

**LE PRÉSIDENT :**

3580 Non, non. Il a son droit acquis. Il n'a pas le droit de polluer, mais il a un droit acquis d'être comme ça.

3585 **M. PIERRE MARTEL :**

D'où l'obligation...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Le fardeau, c'est de faire la démonstration qu'il pollue.

3590 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, peut-être dans cette optique-là, il n'y a absolument pas de droit acquis à polluer. La jurisprudence est constante, est énorme dans cette option-là. Je vous cite, peut-être dans l'optique, je parlais de l'article 20. La prohibition générale sous l'article 20 est

d'application immédiate. Dans une cause de la Municipalité de Brigham, Larose contre Brigham donne une illustration claire de la question:

3595 «Le tribunal, saisi d'une demande d'injonction sous 19.2, constate que plusieurs maisons possédant des champs d'épuration et des fosses septiques construits avant l'adoption de la Loi (...) Or, ces systèmes d'épuration d'égout déficients provoquent des débordements d'eau putride et noirâtre - on va aller souper - répandant une odeur insupportable.»

3600 Alors, l'honorable juge Georges Savoie dit que:

3605 «Les droits acquis découlant de telles installations se perdent dès lors qu'il y a pollution, soulignant implicitement que la prohibition générale de l'article 20 prenait alors toute sa rigueur et ordonne en conséquence que des travaux de correction soient effectués.»

3610 Alors les exploitants soumis à la Loi sur la qualité de l'environnement sont tenus de respecter les nouvelles normes et les méthodes. Ils ne peuvent pas avoir de droits acquis à l'ancien.

3615 Et dans une référence au niveau de la sévérité que peuvent avoir les tribunaux face aux individus par rapport à la protection de l'environnement, une cause qui nous avait fait sourire au niveau du nom, c'était MRC d'Abitibi contre Ibitiba Itée. Alors on y lisait:

3620 «La protection de l'environnement est désormais considérée comme ne relevant pas de l'ordre privé, de l'approximation et du bon vouloir des propriétaires et usagers, mais devient un projet collectif appuyé par une législation et une réglementation civile, administrative et pénale, symbole du caractère d'intérêt et d'ordre public qu'elle revêt. La protection de l'environnement et l'adhésion à des politiques nationales est à la fin du siècle plus qu'une simple question d'initiative privée, aussi louable soit-elle. C'est désormais une question d'ordre public. Par voie de conséquence, il est normal qu'en la matière, le législateur, protecteur de la collectivité présente et future, limite parfois même sévèrement l'absolutisme de la propriété individuelle. Le droit de propriété est désormais de plus en plus soumis aux impératifs collectifs.»

3625 Donc l'ouverture des tribunaux à ce genre de droits acquis à polluer, il n'y a pas de défense de droits acquis à polluer. Et c'est, je pense, sympathique.

**LE PRÉSIDENT :**

3630 Non, non, mais sauf que comme il y a des droits acquis antérieurs, il y a l'obligation de faire la démonstration de la pollution, et ça, les municipalités ne veulent pas nécessairement s'engager là-dedans pour différentes raisons qui sont liées entre autres à des considérations locales. Ça marche?

3635           **M. ROBERT LAJEUNESSE :**

Oui. Merci.

3640           **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Je pense qu'on a bien mérité d'aller souper. Je reviendrai ce soir. Il y a déjà cinq personnes en attente, six personnes, plus une personne qui était en attente hier soir. Donc on risque d'avoir une soirée chargée. Bon appétit! On se retrouve à 19 h 30.

\*\*\*\*\*

3645 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3650           **ET J'AI SIGNÉ:**

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**